

Vallée du Rieutord

Cahier de recommandations architecturales et paysagères



Direction
Départementale
de l'Équipement
du Gard



SOMMAIRE

A AVANT-PROPOS

B PRESENTATION DU SITE

- B1 Localisation
- B2 Contexte général
 - B.2.1 - Géologie, paysage et urbanisme
 - B.2.2 - Architecture, activité paysanne et société
 - B.2.3 - L'eau dans le paysage (hydrographie, maîtrise de l'eau)

C LES DOCUMENTS D'URBANISME EN APPLICATION

- C1 Le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) de SUMENE
- C2 Le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) sur SAINT-MARTIAL et SAINT-ROMAN-DE-CODIERES
- C3 La loi "Montagne"

D FICHES CONSEIL

- D1 Le volet paysager de la demande de permis de construire
- D2 Adaptation au site
- D3 Volumétrie
- D4 Toitures
- D5 Façades
 - D.5.1 - Ordonnancement - Ouvertures
 - D.5.2 - Détails
 - D.5.3 - Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies
 - D.5.4 - Balcons - Terrasses - Garde-corps
 - D.5.5 - Auvents - Vérandas
 - D.5.6 - Texture - Matériaux
 - D.5.7 - Coloration
- D6 L'espace extérieur
 - D.6.1 - Une architecture de terrasses
 - D.6.2 - Les usages
 - D.6.3 - Les treilles
 - D.6.4 - La végétation - Le choix des essences

E LES INTERLOCUTEURS PRIVILEGES - DOCUMENTATION C.A.U.E.

F PETIT LEXIQUE

G ANNEXES

- G1 Carte géologique
- G2 Extraits des cartes I.G.N. n° 2641 ET et 2741 ET
 - G.2.1 - Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières (Nord)
 - G.2.2 - Saint-Roman-de-Codières et Sumène (Est)
 - G.2.3 - Sumène

"Respecter l'identité et l'harmonie de la vallée"

La Vallée du RIEUTORD, au nord de Ganges, par sa morphologie, son histoire et son utilisation du sol, est dotée d'un paysage fortement identitaire des Cévennes.

Sumène, Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières sont les trois localités de la vallée caractérisées par une dispersion de hameaux et de constructions isolées.

Si le patrimoine bâti traditionnel a souvent utilisé la pierre dans des volumes et des dispositions bien identifiables, les constructions récentes reproduisent de plus en plus un modèle standard de formes et de couleurs, en rupture avec l'architecture traditionnelle.

Ces constructions n'ont cependant généré à ce jour que des nuisances ponctuelles à relativiser au regard de l'ensemble du territoire et de la faible pression urbaine qui s'exerce en ces lieux.

Néanmoins, une vigilance doit être de mise pour prévenir toute dérive de l'identité architecturale et paysagère.

La spécificité et l'harmonie d'un paysage sont une richesse précieuse mais vulnérable ; les trois communes de la vallée, confrontées à cette évidence, ont désormais le souci et la volonté de les préserver et de les enrichir.

Une telle politique se traduit par des actions municipales (aménagement d'espaces publics, entretien du patrimoine commun, préservation d'espaces naturels, réglementation du territoire à travers le P.O.S., ...) et par des actions privées absolument nécessaires à sa réussite.

Chaque particulier peut, en effet, renforcer l'identité et contribuer à son harmonie en agissant sur son patrimoine privé (bâti, espaces extérieurs).

Son adhésion à cette démarche est importante car les constructions neuves, les réhabilitations et les aménagements d'espaces extérieurs participent grandement au paysage d'une commune et "appartiennent" aussi à ceux qui le regardent.

Ainsi toute initiative privée d'aménagement, nécessite une attention particulière portée sur sa qualité et son impact dans le paysage.

Nous rappelons au préalable que tout travail envisagé sur le bâti est soumis à autorisation ou permis de construire.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, à la demande du Conseil Général du Gard, et dans le cadre de sa mission à vocation pédagogique déterminée par la loi sur l'architecture de janvier 1977, a établi le présent dossier de conseils.

Celui-ci vient compléter les prescriptions réglementaires en application sur les autres communes.

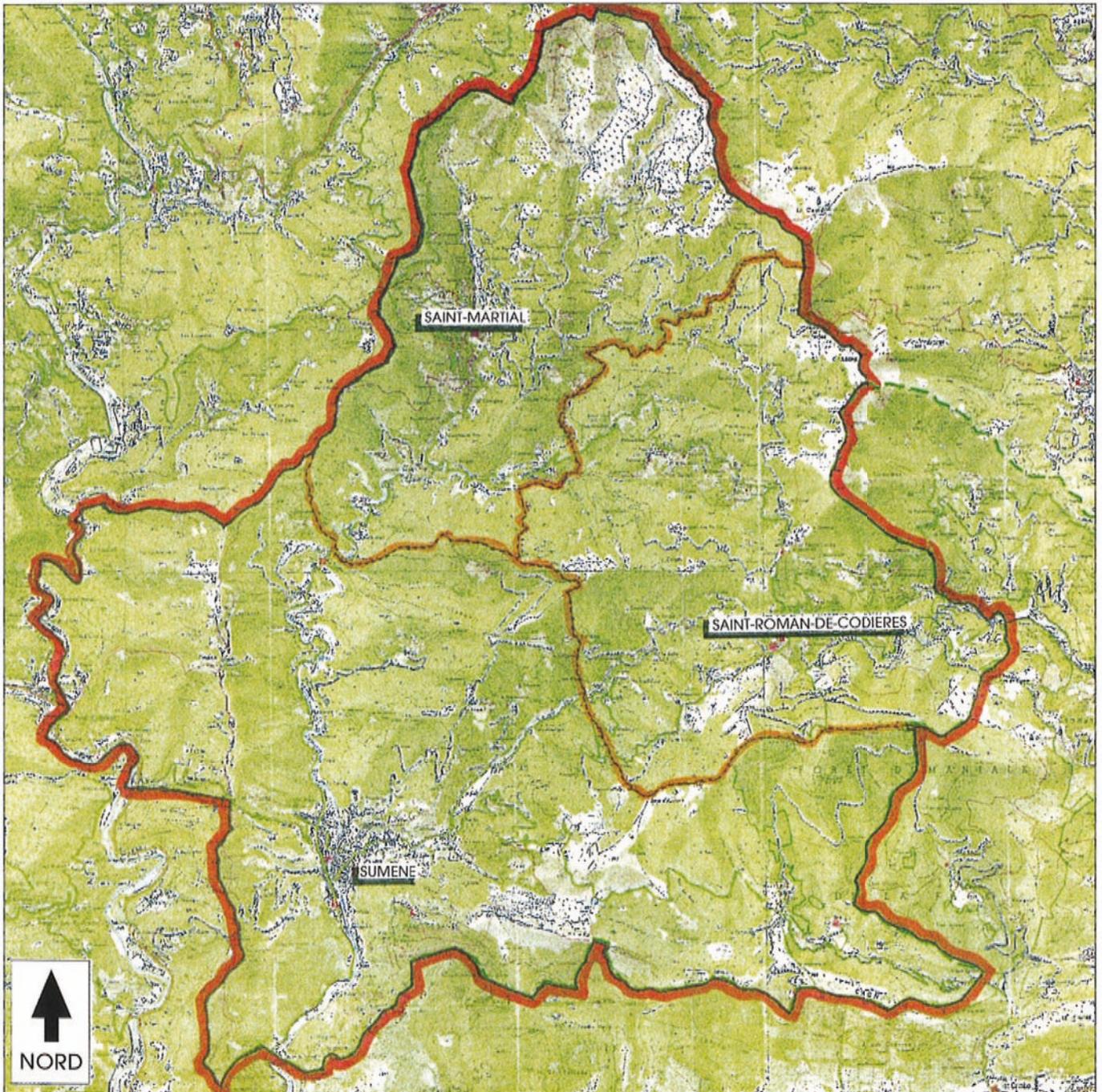
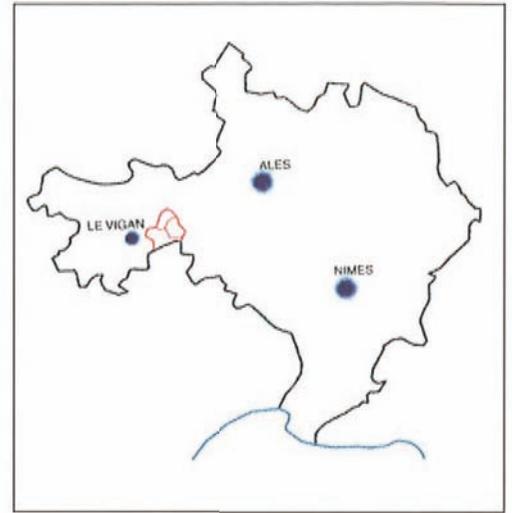
Ce guide a pour objet de mettre en évidence l'identité paysagère et la typologie architecturale de la vallée du Rieutord. Il propose aux trois communes (Saint-Martial, Saint-Roman-de-Codières et Sumène) et au grand public, des recommandations architecturales accompagnées de prescriptions liées au végétal.

Enfin, il se veut être un document de conseil et de sensibilisation pour une approche architecturale et paysagère de qualité afin de ne pas détruire, par ignorance, la richesse de ce patrimoine (bâti et paysager) né des traditions et gage de l'unicité de la vallée.

B PRESENTATION DU SITE

B1 LOCALISATION

A l'ouest du Département du Gard, la vallée du Rieutord fait partie de ces premières vallées cévenoles que l'on rencontre quand on quitte la plaine Languedocienne au nord de Ganges. Située dans la zone périphérique du Parc National des Cévennes, elle s'insère entre des crêtes escarpées (contrefort sud du Massif Central) au sud-est du Mont-Aigoual, et couvre le territoire de trois communes (Saint-Martial, Saint-Roman-de-Codières et Sumène).



B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

Nous insistons sur la fragilité de l'équilibre du bâti ancien, sur lequel toute intervention, même d'entretien, doit s'inscrire dans l'harmonie de l'ensemble urbain auquel il participe et en assurer la valorisation. Pour ce faire, la bonne prise en compte des volumes, de l'ordonnancement des façades, des détails architecturaux, des aménagements extérieurs ou de la coloration, est indispensable.

Divers services se tiennent à la disposition des maîtres d'ouvrage, afin de leur apporter une assistance dans leurs démarches.

Il est conseillé de les consulter (avant toute démarche), de préférence en amont du dépôt d'une Déclaration de Travaux ou d'une demande de Permis de Construire.
Pour ce faire, quelques adresses utiles figurent en fin de dossier.

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.1. Géologie, paysage et urbanisme

Le calcaire, le schiste et le granit sont les trois roches présentes dans la vallée du Rieutord, marquant de leur empreinte ambiances et paysages. Elles ont permis le développement d'une certaine végétation et les constructions élaborées dans ces matériaux se lient à leur environnement par leur texture et leur couleur.

* Le calcaire, souvent associé à la Garrigue et à la sécheresse, est une roche claire parfois recouverte de chaux.

A l'état naturel on le trouve au Sud-Est du site étudié (voir carte géologie, annexe G1).

La roche a induit le développement naturel d'une certaine végétation : le chêne vert, mais aussi le chêne blanc et le chêne kermès ainsi que des landes ou pâturages.

Utilisé en "tout-venant" pour le gros-œuvre, hourdé au mortier de chaux maigre, le calcaire constitue le matériau de construction de base de la zone où il est présent. Les parements obtenus sont soit laissés apparents, soit enduits, en partie ou en totalité, au mortier de chaux dont la couleur donnée par le sable s'harmonise avec la teinte de la pierre.

Il est également utilisé, en blocs taillés, pour constituer des éléments de linteaux, pieds-droits, chaînages d'angles des bâtiments construits sur les autres zones schisteuses et granitiques en remplacement de ces roches peu adaptées à la taille (granit trop dur) ou trop friables (schiste).



La roche



Un mur appareillé



Cézas : mur appareillé
parement apparent



Cézas : mur appareillé
parement enduit



Sumène : maisons à parement de calcaire

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.1. Géologie, paysage et urbanisme (suite)

* *Le schiste*, étroitement lié au châtaignier, est une roche sombre, d'un brun rouge ou gris bleu, éclairé par des paillettes de mica ou des filons de quartz.

A l'état naturel on le trouve au centre et à l'Ouest du site étudié (voir carte géologie, annexe G1).

Sur cette roche, s'est développé un sol acide sur lequel prospère le châtaignier.

Le chêne vert et le chêne pubescent, plus indifférents à la nature du sol, sont également présents dans les secteurs schisteux.

Il est également utilisé en "tout-venant" pour le gros-œuvre hourdé au mortier de chaux, associé au calcaire, au granit, au bois ou à la brique pour le traitement des encadrements de baie, des linteaux ou des chaînages d'angle.

On retrouve trois types de parements des parois : parement à joints secs, parement à joints beurrés ou parement enduit au mortier de chaux. L'enduit, teinté par le sable du pays, se rapproche de la couleur de la pierre locale.

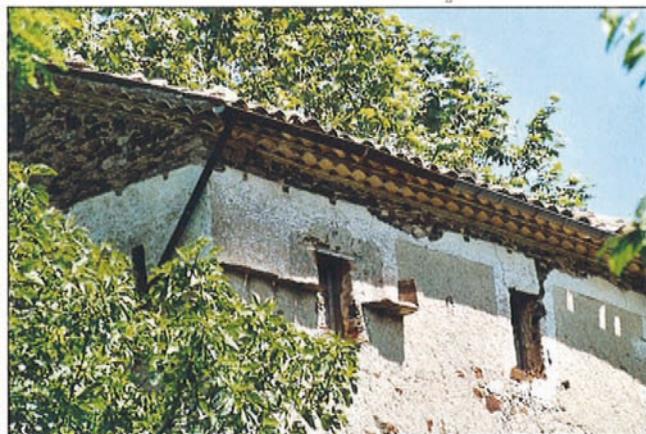
Il est bien souvent agrémenté par un "bandeau" blanc de badigeon à la chaux qui souligne les angles verticaux des parois, le dessous de la génoise et les encadrements de baies.



La roche



Un mur appareillé



Montredon - Décoration au badigeon de chaux



Vallée du Recodier :

Mur appareillé,
parement à joints secs



Chaînage d'angle en
calcaire et paroi en schiste

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.1. Géologie, paysage et urbanisme (suite)

* Le granit, dont le couvert est plus hétérogène, révèle une roche noble à la texture complexe et remarquablement belle.

A l'état naturel, on le trouve au Nord du site étudié (voir carte géologie, annexe G1).

La roche a permis le développement de chênes verts, de chênes pubescents, de châtaigniers ou de grandes landes montagnardes.

Des reboisements de conifères tels que pins sylvestres, pins laricios ou sapins, ont pu être réalisés sur les hauteurs du Liron.

Roche difficile à tailler, le granit constitue le matériau de construction des bâtiments de la zone géologique où il se trouve. Utilisé en "tout-venant" pour le gros-œuvre, ses appareillages sont grossiers et irréguliers. Certaines pierres sont calées entre elles par des éléments d'autre nature : schiste, calcaire, brique...

La pierre apparente est présente sur tout le site, en parement nu, parement jointoyé ou parement "beurré" dit à "pierre vue". On trouve également les enduits traditionnels à la chaux colorée par les sables locaux.



La roche



Un mur appareillé



Commune de Saint Martial : paroi à parement nu

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.2. Architecture, activité paysanne et société

On retrouve, dans la vallée du Rieutord, les trois types de répartition de l'habitat en milieu rural : le hameau, le bâtiment isolé, le village.

* *Caractéristiques du hameau :*

Il est en général situé au cœur du domaine. Les maisons sont regroupées, construites sans souci logique d'alignement.

Hormis la fontaine, l'abreuvoir et parfois le four à pain, il n'existe en général pas d'aménagement extérieur public commun.

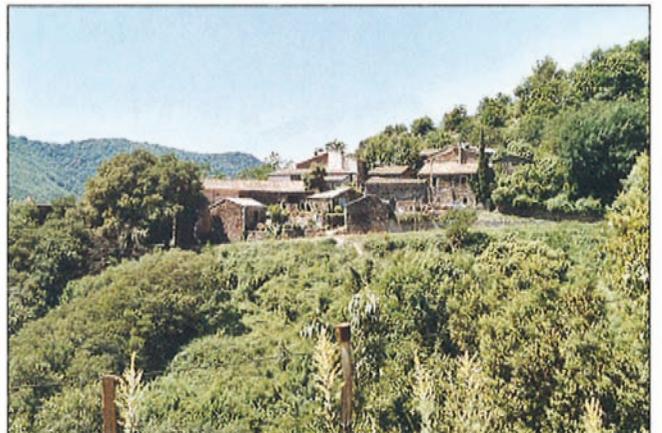
Les activités dominantes, au sein des petites exploitations, sont la polyculture et l'élevage mixte (ovins, porcins, caprins...).

Les fonctions d'habitation et d'activité agricole sont regroupées sous un même toit, dans un bâtiment unique, la "maison-bloc" ; seul le séchoir à châtaignes (la "clède") est implanté à proximité, souvent dans la châtaigneraie.

Le développement de l'activité séricicole du début du XVIIIe jusqu'au milieu du XIXe siècle entraînera la surélévation des maisons dont le dernier niveau sera affecté à l'élevage du ver à soie.



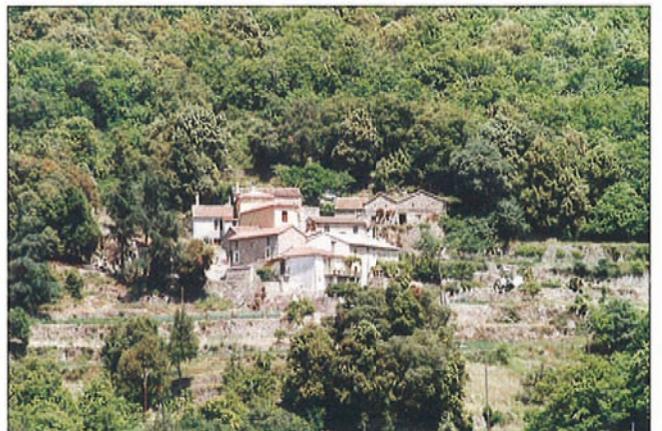
Le Bousquet et La Fablié



Montredon



Des hameaux dispersés



La Roque

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.2. Architecture, activité paysanne et société (suite)

* Caractéristiques du bâtiment isolé :

Pour les propriétés de moyenne exploitation, l'habitat et l'activité sont implantés dans plusieurs bâtiments distincts : habitation et petits locaux d'exploitation sont regroupés dans une "maison-bloc" à laquelle s'ajoutent une bergerie, un pailler, une aire de battage pour dépiquer les céréales.

Ces bâtiments sont en général implantés à la périphérie des hameaux.

Les autres bâtiments isolés rencontrés sont également liés à l'activité.

Il s'agit :

- des magnaneries, plus importantes que celles occupant le dernier niveau de l'habitation,
- des filatures (liées à la sériciculture),
- des bergeries, bâtiments longs et bas construits en pierre sèche, couverts par un toit à un ou deux rampants, porté soit par une voûte soit par des arcs,
- de la "clède", implantée au sein de la châtaigneraie ; c'est une construction destinée au séchage des châtaignes qui est composée de deux niveaux séparés par un plancher à claire-voie, en bois de châtaignier, sur lequel sont posées les châtaignes séchées par la chaleur et la fumée des feux entretenus au niveau bas,
- du moulin à eau, implanté près des cours d'eau (Rieutord et affluents),
- du pigeonnier, implanté sur les terres seigneuriales, le seigneur possédant seul le "droit de colombage".



Un mas isolé où fonctions d'habitation et d'exploitation sont regroupées dans un bâtiment unique



Une clède sur la commune de Saint Martial



Pigeonnier à Saint Martial

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.2. Architecture, activité paysanne et société (suite)

* Caractéristiques du village :

Les agglomérations, nées au cours des XI^e et XII^e siècles, sont fortifiées à partir du XVII^e siècle, se développent extra-muros au XVIII^e et voient leur mur d'enceinte disparaître en partie ou totalité au XIX^e siècle.

La vie sociale y est très développée, mais les espaces publics sont rares ; seule la place est un espace organisé. Elle accueille les "foires", marchés traditionnels, lieux d'échanges et de rencontres.

Les trois localités de la vallée ont eu un développement urbain bien distinct :

SAINT ROMAN DE CODIERES, ancienne place forte comme en témoignent les vestiges de son "château", est un village **implanté sur un promontoire plan**.

Le nombre restreint de ses habitations l'apparente plus aujourd'hui au "hameau" qu'au "village". Les bâtiments groupés, de taille et volumétrie importantes, les plus grandes façades souvent parallèles aux courbes de niveau, contribuent à créer un impact visuel très marqué.

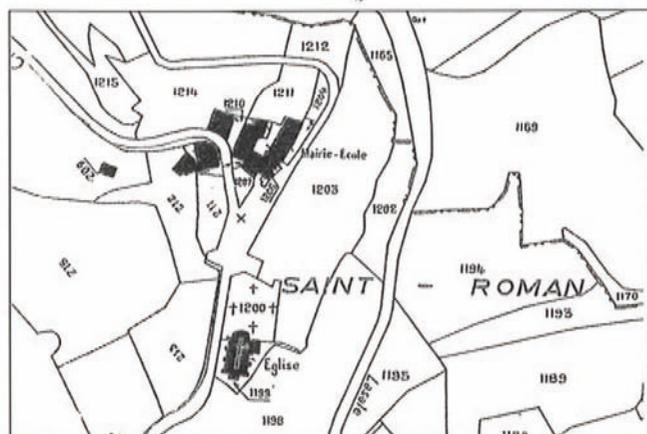
Le village a une histoire également rurale, liée essentiellement à l'élevage caprin et ovin, à la culture des traversiers et au travail du bois de châtaignier pour les tonneaux.



Saint Roman : un village à l'aspect groupé, implanté sur un promontoire plan



Saint Roman : la "Tour Carrée" vestige du château construit au Moyen-Age



Saint Roman : hameau regroupé autour de l'ancien château



Saint Roman : des maisons importantes en taille et volumétrie

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.2. Architecture, activité paysanne et société (suite)

SAINTE MARTIAL, également ancienne place forte, située sur un promontoire rocheux élevé, se caractérise par une **implantation groupée** autour de l'église et son clocher.

Les habitations sont positionnées parallèlement aux voies et de manière concentrique par rapport à l'espace central, constitué par l'église et la place attenante.

Cette position dominante explique le fort impact visuel du village sur l'environnement. Cet impact marqué est accentué par la taille et la volumétrie imposantes des habitations en périphérie et la hauteur dominante du "clocher-tour" de l'église, vraisemblablement ancien donjon de fortification.

Rare fief catholique dans une région majoritairement protestante, le village a vu ses activités évoluer au cours des siècles :

- exploitation des châtaigneraies du XIe jusqu'au début du XXe siècle,
- sériciculture du XVIIIe siècle jusqu'en 1850,
- filature jusque dans les années 1930,
- élevages ovin, caprin, et porcin,
- productions agricoles, cultivées en terrasses, sur les terrains proches de la vallée et majoritairement celles de raisins, pommes, olives, cerises et oignons doux.

Ce mode d'exploitation a contribué à créer un "paysage cévenol", caractérisé par la construction de "traversiers" plantés.

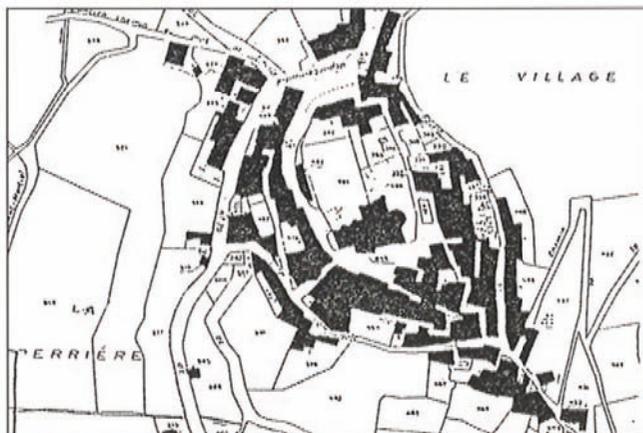
Ce paysage constitue un patrimoine qu'il convient de préserver.



Commune de Saint Martial
Mas de Daumet : Culture d'oignons en terrasse



Saint Martial vue générale de la façade est



Saint Martial : implantation groupée concentriquement autour du clocher-tour



Saint Martial village inscrit à l'inventaire des sites

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.2. Architecture, activité paysanne et société (suite)

SUMENE est une ancienne cité marchande, autrefois centre de fabrication de tonneaux, haut lieu du textile dès le XIIIe siècle pour ses productions de drap, toile, laine et cuir. Ce village est implanté au confluent de deux cours d'eau : le Rieutord et le Recodier, dans un site où la vallée est la plus large.

Le village s'est développé **linéairement**, sur la rive droite du Rieutord, sur un terrain escarpé, entouré de terres agricoles à l'Est (zone d'alluvions) et de terrasses plantées, soutenues par des murets de pierre sèche, au pied des montagnes.

Situé le long d'une importante voie de communication économique entre les provinces du Sud et le Centre de la France, le bourg s'est développé et de nombreux vestiges d'architecture témoignent de la prospérité passée de ses habitants.

Passage obligé de la "grande draille d'Aubrac", voie de transhumance des troupeaux du Languedoc, elle a joué très tôt le rôle de "ville-étape".



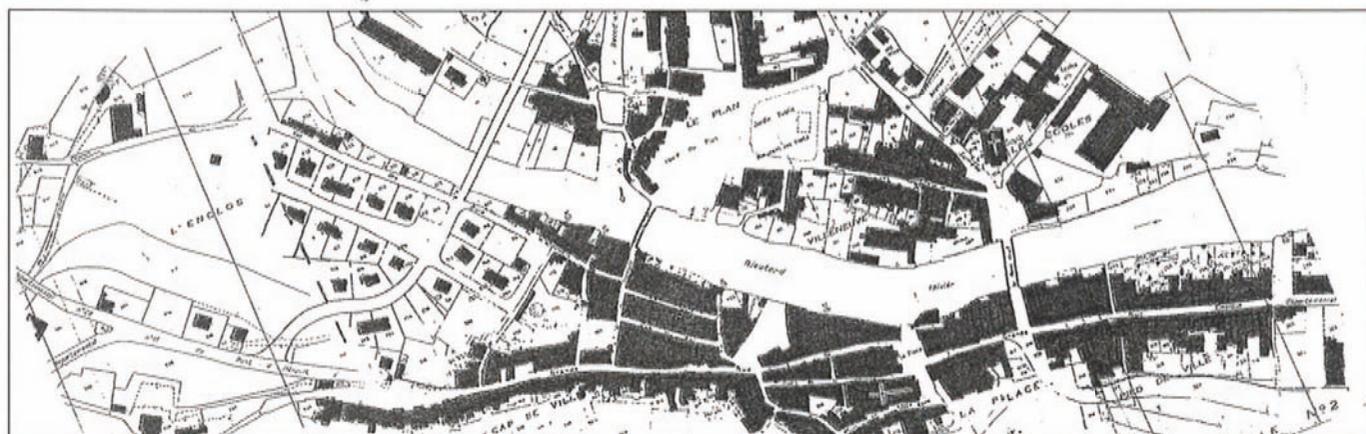
Une implantation linéaire en creux de vallée



Une architecture témoin d'un riche passé



Des vestiges de l'ancien rempart



Sumène : un bourg au développement linéaire

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B2 CONTEXTE GENERAL

B.2.3. L'eau dans le paysage (hydrographie, maîtrise de l'eau)

L'eau naturelle est un point fort du site. Superficielle ou souterraine, en cours d'eau ou en cascade, apparente ou cachée, elle offre des havres de fraîcheur et anime le paysage.

Outre le Rieutord et ses affluents (Recodier, Sumenette et Elbes), un chevelu très dense de petits ruisseaux s'épanouit sur le site. Animés par des cascades, ils ont creusé des talwegs sur les flancs de montagne.

Élément naturel autrefois déterminant dans le choix d'un site pour l'implantation d'une construction, l'eau, aujourd'hui domestiquée, est davantage un élément d'agrément pour l'irrigation des jardins, l'alimentation d'un bassin ou d'une fontaine.

Elle peut devenir un élément hostile lorsqu'elle n'est pas maîtrisée. Prendre en compte son ruissellement permet d'éviter les infiltrations dans le bâtiment, limiter le ravinement du terrain et la destruction des ouvrages de soutien des terres (traversiers).

Autrefois l'eau était canalisée pour les besoins domestiques mais aussi pour les besoins liés aux activités agricole et séricicole.

L'eau potable était généralement captée sur des sources existantes ("gourgue" par exemple).

Pour le bétail et l'irrigation des prés, ou encore pour alimenter les magnaneries et les moulins, des béals étaient construits. Véritables ouvrages d'art, ils constituent un patrimoine caractéristique des vallées cévenoles.

L'eau était ainsi "prise" sur la rivière et transportée par ces canaux, légèrement en pente et suivant les courbes de niveau, jusque vers ses destinations ultimes.



L'eau au naturel



L'eau maîtrisée : un béal de dérivation



L'eau, source d'activité : Moulin Poujol

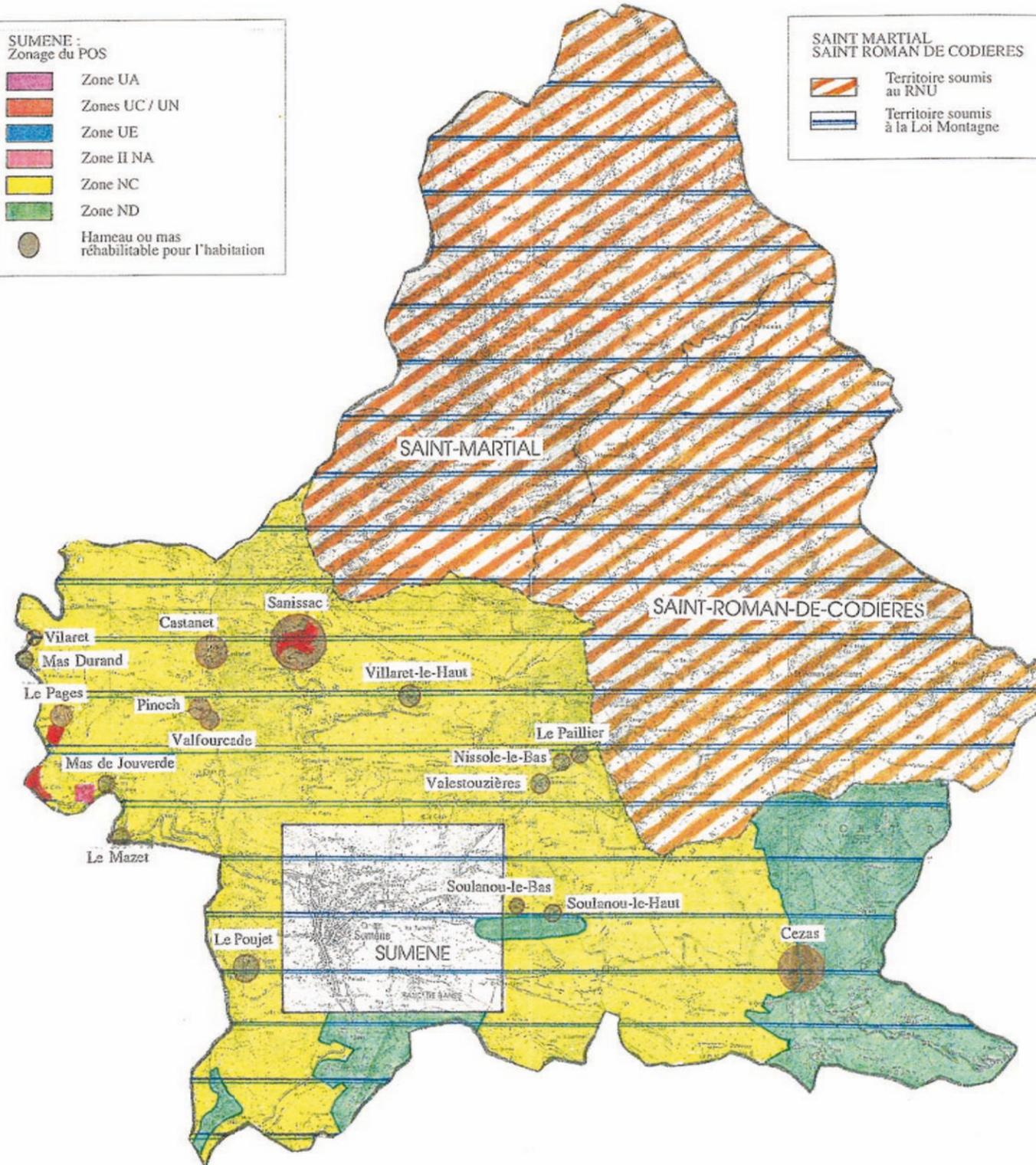
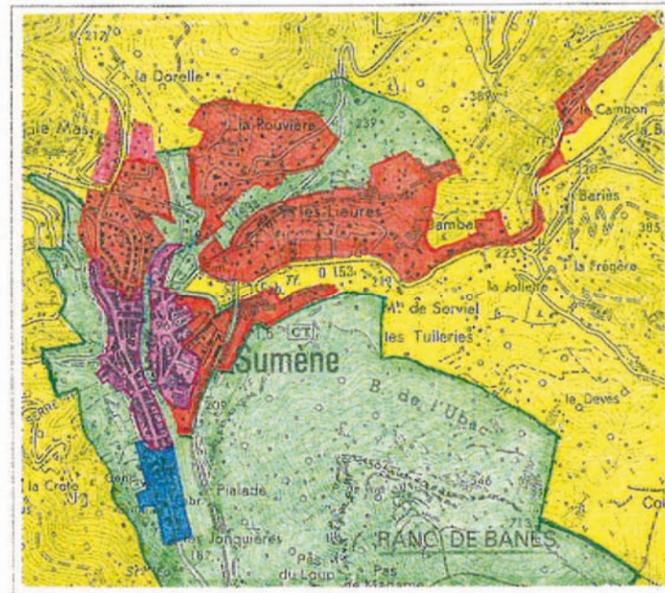
C LES DOCUMENTS D'URBANISME EN APPLICATION

C1 LE P.O.S. DE SUMENE

La commune de Sumène est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), document d'urbanisme qui traduit les objectifs de la commune et détermine les conditions d'occupation des sols.

Au travers du plan de zonage et du règlement, le POS de Sumène :

- reconnaît le centre ancien de très grande densité (UA) pour l'habitation et certaines activités,
- identifie les zones d'urbanisation aérées (UC/UN) pour l'habitation contemporaine et les activités compatibles,
- attribue des espaces aux activités multiples (UE) (industrie, artisanat, commerce...),
- réserve des secteurs à l'urbanisation future (II NA), pour l'habitation principalement,
- préserve les espaces naturels (ND),
- et réserve le reste du territoire aux activités agricoles (NC), où quelques réhabilitations y sont admises pour certains hameaux ou constructions bien recensés.



C2 LE R.N.U. SUR SAINT-MARTIAL ET SAINT-ROMAN DE CODIERES

Les communes de Saint Martial et Saint Roman de Codières, ne disposant pas de POS ou de document d'Urbanisme en tenant lieu, sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Celui-ci fixe les règles de localisation, de desserte, d'implantation et d'architecture des constructions.

Peuvent être ainsi autorisés de façon mesurée, les réhabilitations, extensions, les constructions neuves et les aménagements extérieurs associés, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique.

C3 LA LOI "MONTAGNE"

L'ensemble de la vallée du Rieutord est également soumis à la loi "Montagne".

Celle-ci permet de préserver le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières.

Les constructions nécessaires à ces activités sont autorisées, de même que l'urbanisation qui doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages et hameaux existants, ou encore en hameaux nouveaux.

Toute construction et tout aménagement ne doivent, bien entendu, pas porter atteinte au paysage ainsi qu'au patrimoine naturel et culturel du site.

D FICHES-CONSEIL

D1 LE VOLET PAYSAGER DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Si les constructions traditionnelles, par leurs matériaux, leurs volumes, leurs adaptations au terrain et à l'exposition s'intègrent dans le paysage, les constructions neuves répondant à de nouveaux besoins ou usages et utilisant des matériaux industriels (parpaings, enduits, tuiles, menuiseries...) sont moins identitaires des Cévennes et sont plus difficiles à intégrer au paysage de la vallée.

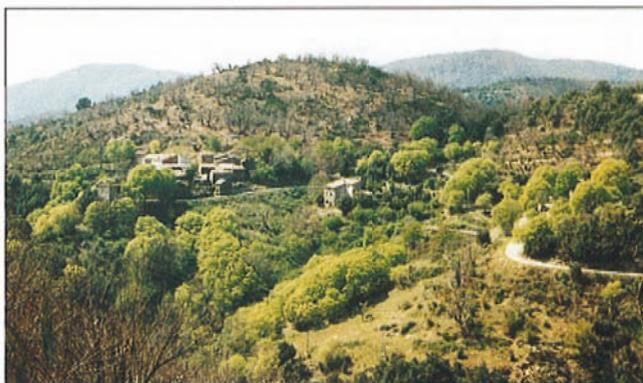
Rappelons que tout projet de construction, de réhabilitation, d'extension, y compris les accès, les abords, les plantations... font partie intégrante du paysage, patrimoine commun et modifient le site en le recomposant.

Aussi, depuis le 30 Juin 1994, la loi "Paysage", conçue dans un souci de préservation et d'évolution harmonieuse des paysages, impose aux pétitionnaires de joindre à leur demande de permis de construire, des documents graphiques et photographiques, permettant d'apprécier et de garantir l'insertion du projet dans son environnement.

Outre un plan de situation du projet, un plan de masse, un plan des façades et un plan des niveaux, doivent être présentés dans le dossier de permis de construire quatre pièces supplémentaires : une coupe d'ensemble du terrain avec le projet, des photos du site en vision lointaine et en vision rapprochée, un document graphique d'insertion (photo montage) et une notice explicative.

Une réflexion est à conduire lors du projet de construction ou d'extension. Quelques questions doivent être posées :

- quel est l'environnement du terrain ?
- comment tirer partie de l'exposition, des vues, des accès, de la végétation existante ?
- de quelle manière organiser la construction pour l'adapter au relief du terrain naturel ?
- comment utiliser ces caractéristiques pour aménager les espaces extérieurs : pergolas, auvents, treilles, terrasses, jardins... ?
- de quels éléments bâtis existants faut-il tenir compte : implantation, volumes, hauteurs, orientations, couleurs ... ?
- ne faut-il pas concevoir les aménagements extérieurs (jardin, limites, accès, plantations) en même temps que la maison ?



Si les constructions traditionnelles...



... s'intègrent au paysage...



... les constructions contemporaines...



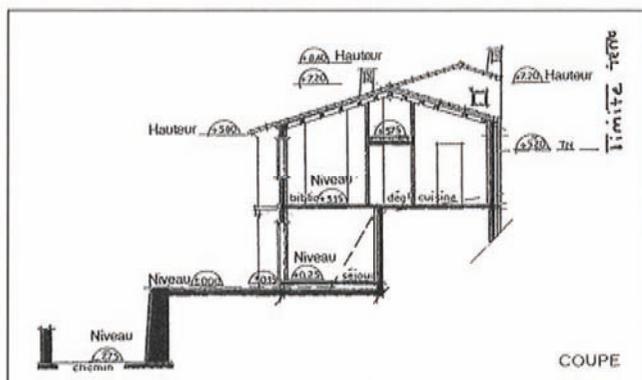
... demandent plus de vigilance...

D FICHES-CONSEIL

D1 LE VOLET PAYSAGER DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (suite)

Il s'agit, pour répondre au fondement du volet paysager, de fournir des pièces explicites permettant de juger de la pertinence du projet architectural et de l'insertion de celui-ci dans le paysage.

Ainsi **la coupe** sur l'ensemble du terrain qui visualise les différentes hauteurs, permet de préciser la nouvelle topographie et d'apprécier la future construction dans le site.



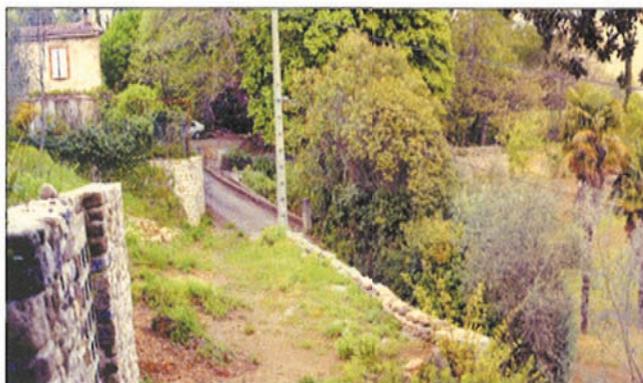
Coupe

Les photos lointaines permettent de visualiser le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet.



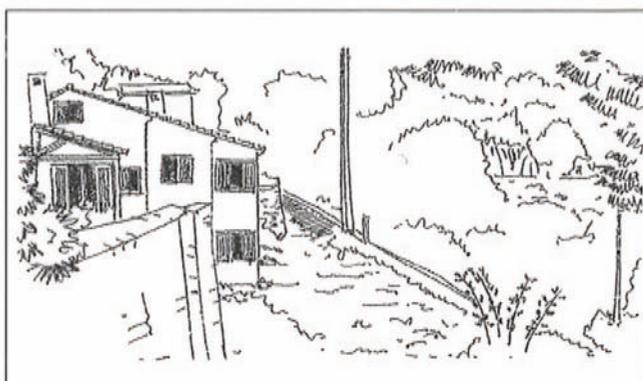
Vue de loin

Les photos rapprochées permettent d'apprécier le relief, la présence ou non de plantations, l'occupation des parcelles voisines.



Vue de près

Le document graphique permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement ainsi que son adaptation au terrain.



Document graphique d'insertion

D FICHES-CONSEIL (suite)

D2 ADAPTATION DU SITE

Les constantes du site :

L'observation du bâti traditionnel fait ressortir que l'implantation sur le site résultait d'une prise en compte des éléments naturels qui le composent. Le "bon terrain" devait présenter un maximum d'atouts et principalement :

- assurer une position dominante par rapport au relief, sur le versant ensoleillé, le creux de vallée étant bien souvent mal éclairé et humide,
- permettre l'"ancrage" du bâti à mi-pente, afin de ne pas donner trop de prise aux vents dominants et d'utiliser la pente pour accéder de plain-pied aux différents niveaux du bâtiment,
- présenter un terrain d'assise stable, le rocher, sur lequel l'on pouvait faire l'économie de fondations,
- dégager les zones naturelles planes, précieuses pour les cultures et utiliser le relief, pour créer des terrasses aménagées.

Recommandations :

Créer une nouvelle construction modifie le paysage dans lequel elle s'insère.

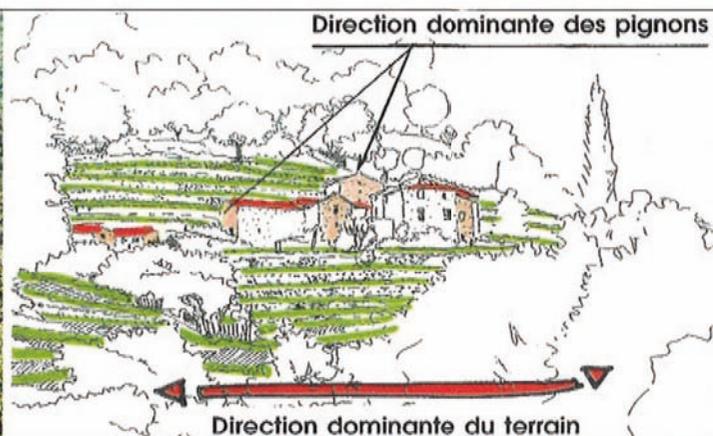
Etre sensibilisé à la lecture de l'environnement, rechercher une meilleure intégration du bâti, peut éviter au futur constructeur de porter atteinte ou même de détruire ce paysage.

L'impact visuel créé est fonction :

- de l'implantation du bâtiment,
- de sa volumétrie, sa taille,
- de la couleur et la texture des matériaux apparents.

Afin de maintenir le rapport visuel existant avec l'environnement, il faut, pour toute modification du noyau construit existant (réhabilitation, extension ou création de bâti), s'inscrire en harmonie avec le bâti proche et intégrer les directions dominantes voisines :

- direction dominante du terrain : topographie, relief, importance de la végétation...,
- direction dominante des toitures,
- direction dominante des pignons,
- direction dominante des percements...



APPRENDRE A "LIRE" LE SITE

Exemple : Hameau de Bès sur la commune de Saint Martial

D FICHES-CONSEIL (suite)

D2 ADAPTATION DU SITE (suite)

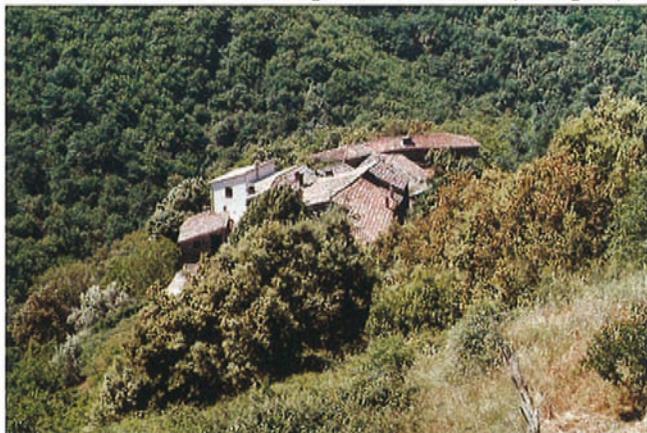
Les constantes du site :

Le Hameau dans le site :

Il présente en général un aspect "groupé" mais les bâtiments implantés au gré de l'évolution de la famille ou de l'exploitation s'unissent en ensembles complexes, homogènes dans leurs formes et leurs matériaux.



Le Pouget - Hameau à l'aspect groupé



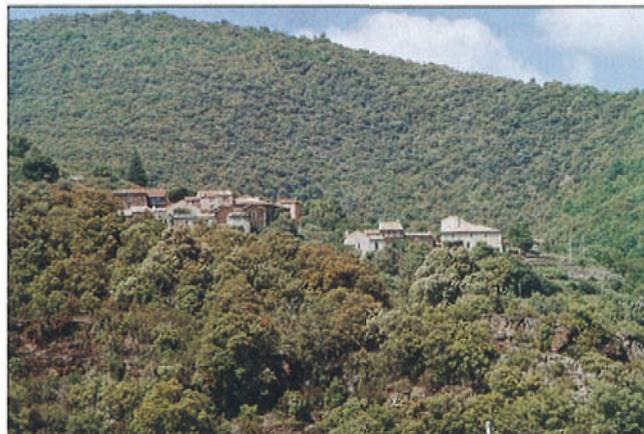
Le Bruguier - Implantation dominante des volumes parallèle aux courbes de niveau



Le Mazel - Implantation dominante des volumes perpendiculaire aux courbes de niveau

Recommandations :

Pour toute construction nouvelle, on recherchera la densification du bâti plutôt que sa dispersion plus difficile à intégrer dans le paysage.



Les zones d'extension des hameaux favorisent la densification des bâtiments

D FICHES-CONSEIL (suite)

D2 ADAPTATION DU SITE (suite)

Les constantes du site :

Les constructions isolées sont nombreuses sur le site. Malgré l'impact visuel fort qu'elles offrent, leur inscription dans l'environnement est bien souvent réussie parce que naturellement à l'échelle du paysage.



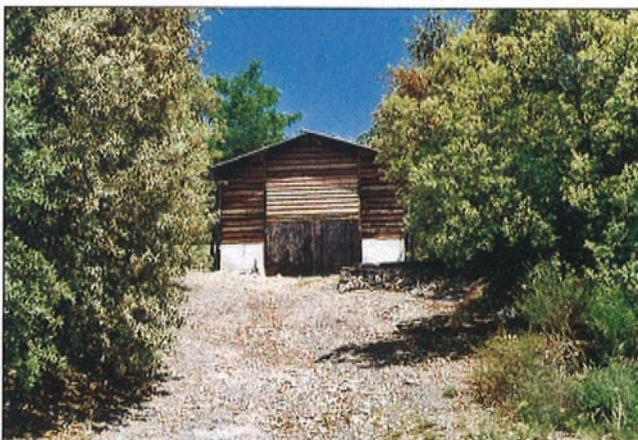
Commune de Saint Martial : Habitat dispersé

Recommandations :

En application de la loi Montagne, la création de toute habitation nouvelle isolée est interdite.

Pour des besoins liés à la pérennité des activités agricoles, pastorales et forestières, des constructions isolées peuvent cependant être tolérées.

Dans ce cas on recherchera un emplacement où l'impact visuel sera réduit et l'on choisira une volumétrie et des matériaux permettant leur intégration dans l'environnement proche et lointain.



- Volumétrie simple s'inspirant du bâti traditionnel,
- Implantation au "cœur" de la végétation existante réduisant l'impact visuel,
- Choix de matériaux naturels (bois) pour les parements de façade dont la couleur et la texture se "fondent" dans l'environnement.

Exemple : Hangar agricole à proximité de Camboulon

D FICHES-CONSEIL (suite)

D3 VOLUMETRIE

“La volumétrie des constructions est le premier signal visuel de la qualité de l’insertion dans l’environnement”.

Les constantes du site :

Qu’ils soient implantés parallèlement ou perpendiculairement aux courbes de niveau, les volumes de l’habitat traditionnel sont conçus sur une base rectangulaire dont la longueur est nettement supérieure à la largeur. Etroit et très haut, comprenant deux à quatre niveaux au-dessus du rez-de-chaussée, le volume de base, très simple, couvert par un toit à deux rampants symétriques, autorise des extensions accolées au gré de l’évolution des besoins de l’exploitation.



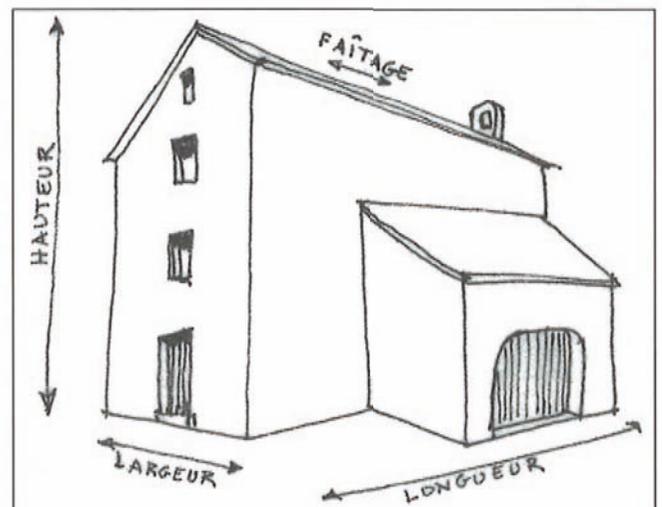
Liron - Juxtaposition de volumes simples, répétitifs, implantés perpendiculairement aux courbes de niveau



Mont Sumuech - Implantation linéaire de volumes simples, parallèlement aux courbes de niveau

Recommandations :

Pour toute extension ou création de bâtiment, se référer aux types de volumétrie et aux dimensions des ouvrages existants. Une volumétrie trop différente des autres se remarquera inévitablement.



- bâtiment à R + 2, R + 3, ou R + 4,
- longueur bien plus importante que la largeur, grande hauteur,
- toit à deux pentes,
- toit à une pente sur petites surfaces (annexes accolées au bâtiment principal).

Volume de base - type



Confrontation entre habitat traditionnel et construction neuve ; deux volumétries trop différentes pour être en harmonie

D FICHES-CONSEIL (suite)

D3 VOLUMETRIE (suite)

Les constantes du site :

Traditionnellement, les fonctions d'habitation et d'activité agricole sont regroupées sous un même toit, soit par superposition dans un bâtiment unique, la "maison-bloc", soit par juxtaposition de bâtiments annexes sur le bâtiment de base. Chaque "mas", qu'il soit isolé ou qu'il fasse partie d'un groupement au sein d'un hameau, présente une masse compacte, homogène, relativement importante. Le paysage est fortement marqué de cette présence, parfaitement à l'échelle des sites dans lesquels elle s'inscrit.



"Maison-bloc" traditionnelle : le rez-de-chaussée est affecté aux animaux (porcherie, étable...), le premier étage aux hommes (logement), le deuxième étage aux récoltes (pailler, grenier, magnanerie selon besoins)



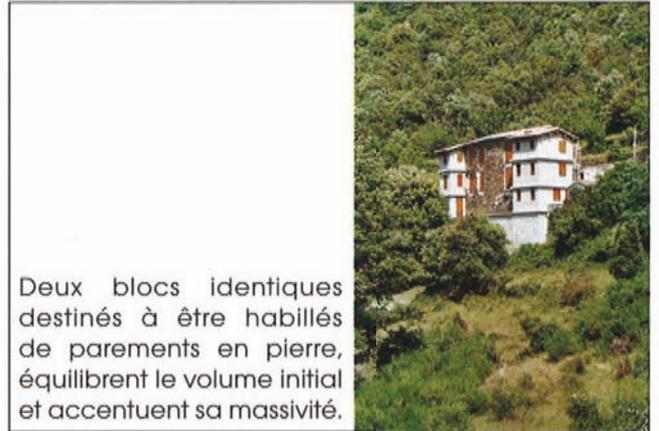
L'escalier en pierre extérieur prolongé d'une terrasse, permet d'accéder au logement

Recommandations :

Dans la construction traditionnelle, les volumes, optimisés pour leur usage, se caractérisent par leur importance et leur massivité.

Aujourd'hui, la volumétrie moderne réduite à l'enveloppe d'une seule unité d'habitation, ne peut plus, en site naturel, s'inscrire en harmonie avec l'architecture traditionnelle. Seul le regroupement de logements, sous forme de semi-collectifs, peut présenter une dimension à l'échelle du bâti traditionnel.

L'extension des mas existants peut être envisagée, sous réserve qu'elle intègre la mémoire du lieu et en renforce l'homogénéité.



Deux blocs identiques destinés à être habillés de parements en pierre, équilibrent le volume initial et accentuent sa massivité.

Un exemple d'extension linéaire traditionnelle : chantier non achevé de "la Clède de Roque"



Habitat semi-collectif ou habitat individuel groupé peut trouver son inscription dans le paysage et présenter à ses utilisateurs à la fois intimité et convivialité

D FICHES-CONSEIL (suite)

D3 VOLUMETRIE (suite)

Les constantes du site :

Diverses formes d'évolution du bâti traditionnel, liée à la morphologie du terrain et au choix d'implantation du volume de base, sont présentes :

- terrain peu ou très accidenté et volume de base implanté parallèlement aux courbes de niveaux : extension linéaire.

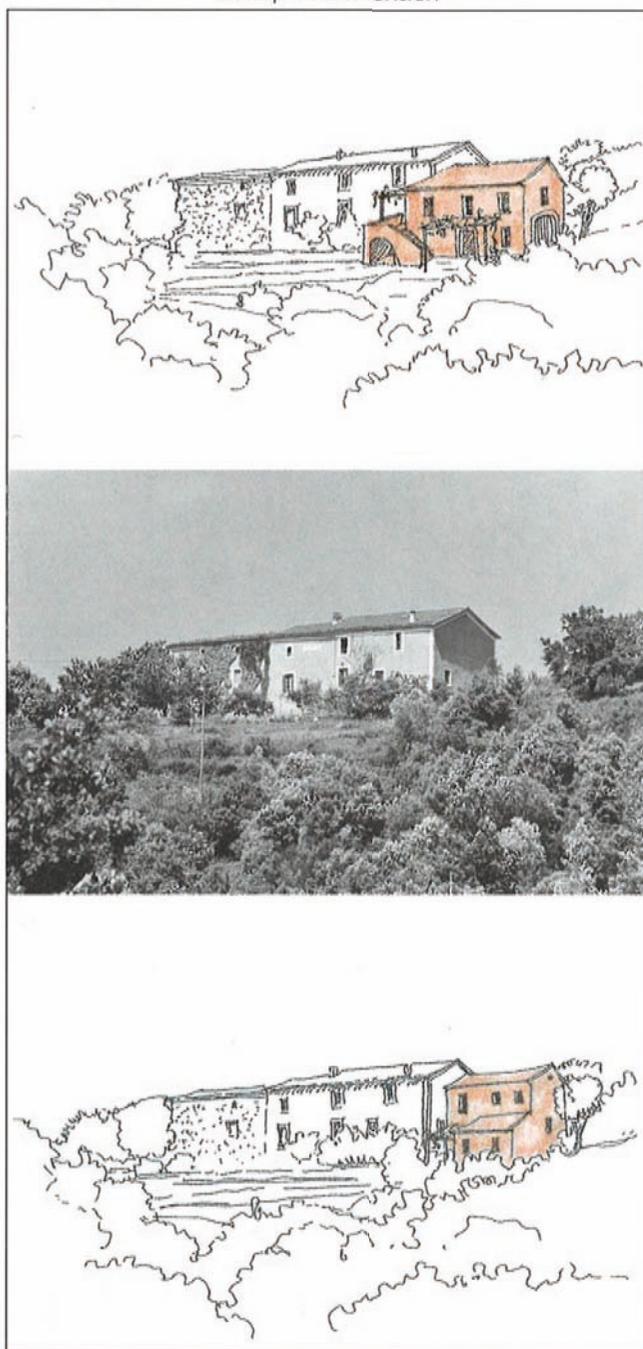


Recommandations :

Pour toute modification ou extension de volume existant :

- analyser la composition du bâti et intégrer la mémoire du lieu.

Exemples d'extension



D FICHES-CONSEIL (suite)

D3 VOLUMETRIE (suite)

Les constantes du site :

- terrain très accidenté et volume de base implanté perpendiculairement aux courbes de niveaux : extension en "épis" parallèles.



- terrain peu accidenté : extension et développement autour d'une cour.

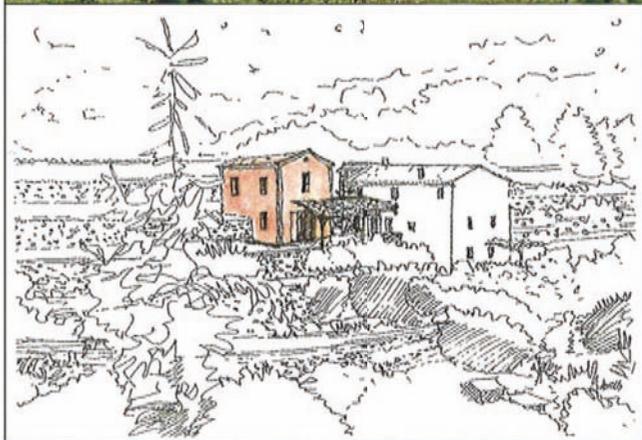


- terrain peu ou très accidenté : extension sans souci logique d'alignement.



Recommandations :

- adapter la construction au relief existant en respectant les éléments qui le composent (traversiers par exemple).



D FICHES-CONSEIL (suite)

D4 TOITURES

Les constantes du site :

La "lauze", pierre plate de schiste, était traditionnellement utilisée pour la couverture des habitations. On trouve encore sur la Vallée quelques exemples de bâtiments couverts avec ce matériau qui se marie particulièrement bien avec les parois de schiste ou de granit à parement nu.



Couverture de Lauzes à St Martial et Montredon



Mais ce matériau a progressivement été abandonné lors de la réhabilitation de toitures pour faire place à la tuile ronde dite "canal", moins onéreuse et plus légère pour les charpentes bien souvent sous dimensionnées.



Une couverture de "Lauze" remplacée par de la tuile ronde au Bouvet

Recommandations :

Contrairement aux pratiques anciennes selon lesquelles les matériaux de construction étaient prélevés dans l'environnement immédiat et participaient de fait à l'homogénéité du bâti et à son intégration parfaite au site, la construction d'aujourd'hui, uniquement guidée par un souci d'économie et de mise en œuvre plus simple a tendance à utiliser des matériaux industrialisés. De facture et de texture trop éloignées des matériaux traditionnels, ces composants industriels, insérés dans un contexte bâti homogène, se remarquent inévitablement.



Bâtiment agricole à Cap de Coste : la volumétrie et la modénature des façades sont parfaitement adaptées au site ; on regrette d'autant plus le choix de la couverture en fibro-ciment gris, caractérisée par une surface trop lisse, trop claire et une facture trop uniforme.

Rappel :

* **la texture** d'un matériau donne leur apparence aux surfaces traitées (lisse ou rugueuse). Propre à la nature du matériau, mais aussi à sa mise en œuvre et au travail de l'artisan pour le préparer, elle évolue dans le temps (patine, érosion,...) en fonction de l'éclaircement (une texture lisse réfléchira la lumière, sur une texture grossière se créeront des ombres portées...) influant ainsi sur l'impact visuel en général.

* **la facture** du matériau est donnée par la trace visible du travail pour préparer le matériau et le mettre en œuvre.

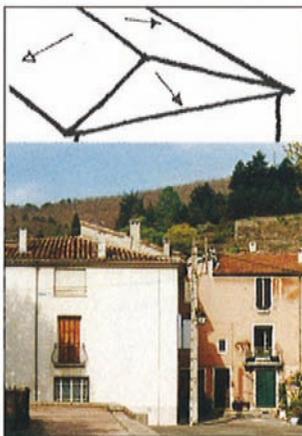
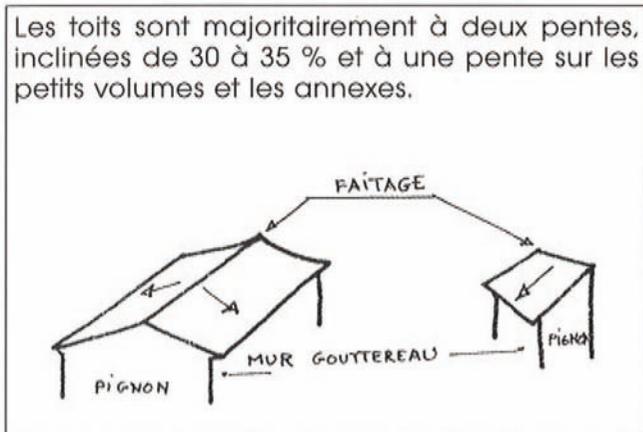
D FICHES-CONSEIL (suite)

D4 TOITURES (suite)

Les constantes du site :

Le sens des toitures tient compte du profil général des bâtiments existants. Le faîtage est parallèle à la plus grande longueur du bâtiment.

Les toits sont majoritairement à deux pentes, inclinées de 30 à 35 % et à une pente sur les petits volumes et les annexes.



Les croupes sont utilisées sur les grands volumes ou au carrefour des voies.



Usage de la croupe sur les surfaces importantes

Recommandations :

Le choix du matériau de couverture sera dicté par deux impératifs :

- trouver un accord avec le site dans lequel s'inscrit le bâtiment et renforcer ainsi l'identité du lieu,
- assurer une cohérence avec les bâtiments voisins et contribuer à affirmer l'homogénéité de l'ensemble.



Au premier plan, hameau de Camplo : le pourcentage des pentes, le choix du matériau de couverture et de sa couleur sont parfaitement homogènes, en totale harmonie avec le site.

La multiplicité des matériaux différents pour des ouvrages à usage identique, la juxtaposition de couleurs opposées, nuisent à la cohérence des ensembles bâtis.

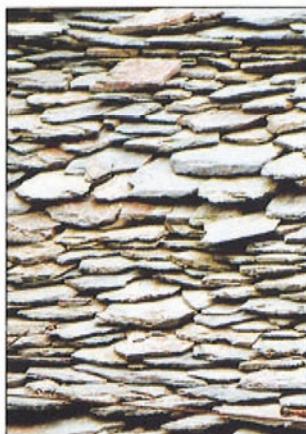


Saint Martial : cohabitation de couvertures hétéroclites...

D FICHES-CONSEIL (suite)

D4 TOITURES (suite)

Les constantes du site :



La "lauze" : un matériau traditionnel peu à peu délaissé...



... pour la tuile ronde, matériau le plus courant sur le site.



Eviter la cohabitation des tuiles rondes et tuiles plates.

Recommandations :

DES MATERIAUX RECOMMANDES :

- * La *lauze* reste le matériau le mieux adapté pour une restauration de couverture. Elle se marie particulièrement bien avec le schiste ou le granit des parois de l'habitat ancien.
- * Le *bardeau de bois* peut être utilisé comme matériau de substitution pour remplacer une couverture en *lauze*, d'un coût relativement élevé. Le cèdre du Canada, le mélèze ou le châtaignier, essences choisies pour ce type de couverture, prennent en vieillissant une teinte gris argentée proche de la couleur des *lauzes*.
- * La *tuile ronde*, grand moule, de teinte à dominante paille, brique rosée ou "vieillie", est le matériau le plus courant sur le site.

On privilégiera le réemploi de tuiles de récupération en couvert.

De manière générale, c'est la recherche de cohérence entre les différents bâtiments qui dictera le choix des matériaux et de leur couleur.

Certaines associations sont déconseillées :

- tuile "rouge terre cuite" avec parois granit ou schiste,
- tuiles romanes avec tuiles rondes,
- tuiles plates à emboîtement dites "de Marseille" avec tuiles rondes...



Eviter la cohabitation des tuiles romanes avec les tuiles rondes, de factures trop différentes



Eviter les matériaux de terre cuite "rouge", trop fortement colorés...

D FICHES-CONSEIL (suite)

D4 TOITURES (suite)

Les constantes du site :



La plaque ondulée fibrociment...



... et la plaque ondulée métallique

sont à éviter



Fort impact visuel des couvertures en fibro-ciment naturel ; les deux bâtiments agricoles se démarquent trop au sein du site.



Souches et conduits

Recommandations :

MATERIAUX DECONSEILLES :

* Les plaques type "bac acier", de texture lisse et fortement réfléchissante, se démarquent trop au sein du site.

Il en est de même pour les plaques ondulées métalliques non traitées contre la corrosion qui prennent rapidement la teinte "rouille", couleur isolée dans l'unité du site.

Ces matériaux sont déconseillés.

* Pour la même raison, on évitera les toitures en plaques ondulées de fibrociment naturelles, dont la couleur grise, alliée à la facture industrielle, les rendent inadaptées au site. Ce matériau, économique, de texture granuleuse mate, peut cependant être toléré pour la couverture de bâtiments utilitaires (hangars agricoles) à condition que leur impact visuel soit réduit et que le matériau soit choisi dans la gamme "grande onde teintée dans la masse" du fabricant.

SOUCHES ET CONDUITS :

- Ils devront se trouver en partie haute du toit. Si la sobriété doit être recherchée, elle n'implique pas le "dénuement".
- On essaiera de regrouper au maximum les conduits compatibles dans des souches communes.
- Le doublage des conduits et souches sera effectué en pierre, en brique pleine ou en maçonnerie enduite à l'identique de l'enduit de la façade. Brique apparente, "coiffe" métal, boisseaux de ciment sont à éviter.
- Les souches seront de section rectangulaire ; au-dessus des abergements, l'enduit devra être plus épais qu'en tête, afin d'empâter la base des souches.

GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAUX PLUVIALES :

- La préférence doit être donnée aux matériaux comme le zinc ou le cuivre.

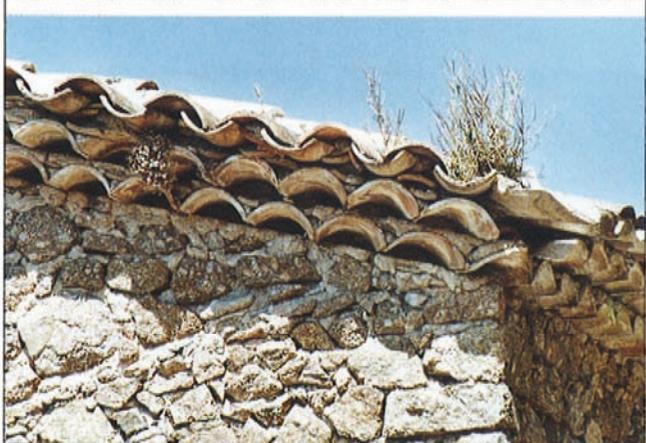
SOLINS ET ABERGEMENTS :

- Ils doivent rester très discrets. Ils sont réalisés de préférence en zinc ou en plomb.

B FICHES-CONSEIL (suite)

D4 TOITURES (suite)

Les constantes du site :



Détails de traitement des rives

Recommandations :

DEBORDS DE TOITURE ET PIGNONS :

Un principe de base :

- conserver le profil général du bâtiment concerné.

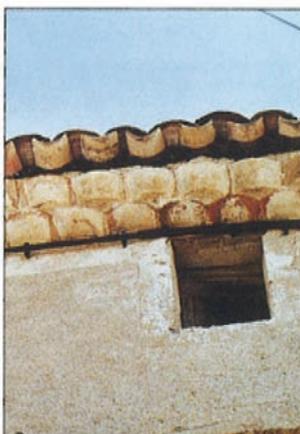
Lors de la mise en oeuvre de génoises, il conviendra :

- d'exclure les modules préfabriqués de petites dimensions et uniformes,
- de privilégier le réemploi de tuiles anciennes,
- de limiter les débords de chevrons aux parties non closes en toitures.

GENOISES :

La reprise des génoises consiste à :

- piqueter le bourrage d'enduit existant,
- brosser les éléments de terre cuite avec précaution,
- bourrer avec l'enduit utilisé pour le traitement de la façade, exécuté de telle sorte que la tranche des éléments en terre cuite reste apparente.



Détails de génoises

B FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES

Les constantes du site :

La façade est définie par les éléments qui la composent, à savoir les ouvertures, la texture, la coloration ainsi que les terrasses, balcons et coursives. La façon de positionner ces éléments sur la façade contribue à son harmonie.

Traditionnellement les bâtiments étaient réalisés avec des matériaux prélevés dans l'environnement immédiat ; bien souvent utilisés "bruts", avec un façonnage réduit au minimum nécessaire à leur mise en œuvre, ces matériaux conféraient au bâti un caractère naturel, supportant bien les déformations et acceptant les remaniements multiples.

Le lien avec le site existait de fait. Seules les données naturelles du lieu (type de roche naturelle, granulométrie et couleur des sables, nature des bois...) déterminaient le caractère propre à la zone sur laquelle ils étaient prélevés.

On peut déterminer ainsi sur la vallée quatre "dominantes" de bâti traditionnel, selon que la construction est érigée en milieu calcaire, schisteux, granitique ou en zone de transition des milieux précédents.

Recommandations :

Les règles applicables en matière d'aspect des constructions seront modulées en fonction de la nature des projets :

1. *Construction existante faisant l'objet d'un ravalement ou d'une réhabilitation sans modification notable ni changement de destination :*

- les façades devront être traitées dans le respect de leurs caractéristiques architecturales et techniques,
- les matériaux utilisés se rapprocheront le plus possible de ceux employés à l'origine et mis en œuvre selon les règles de l'art.

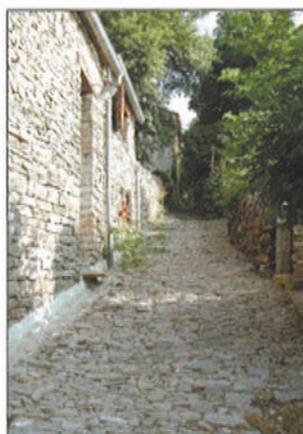
2. *Transformations importantes, reconstruction partielle, construction neuve derrière une façade ancienne :*

- les façades devront respecter les caractéristiques existantes du bâti environnant,
- les formes et couleurs devront s'appuyer sur le contexte existant.

Toutefois ce respect ne saurait faire échec à un projet d'architecture contemporaine témoignant d'un souci certain d'innovation et de qualité.



Le Vernet : dominante schiste et calcaire mêlés.



Cézas : dominante calcaire.



Bouvet : dominante granitique.

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.1. Ordonnancement - Ouvertures

“L'ordonnancement est donné par la position des ouvertures sur la façade”

Dispositions générales :

Les proportions d'usage définissent le bâti.

Traditionnellement, les percements ont une forme rectangulaire où la hauteur est nettement supérieure à la largeur, à l'exception du dernier niveau où les formes varient du rond au carré, du fait de la hauteur sous combles. Les ouvertures sont disposées dans un ordre hiérarchique décroissant, du rez-de-chaussée aux étages. Sur un même étage elles ont souvent les mêmes dimensions.

Recommandations :

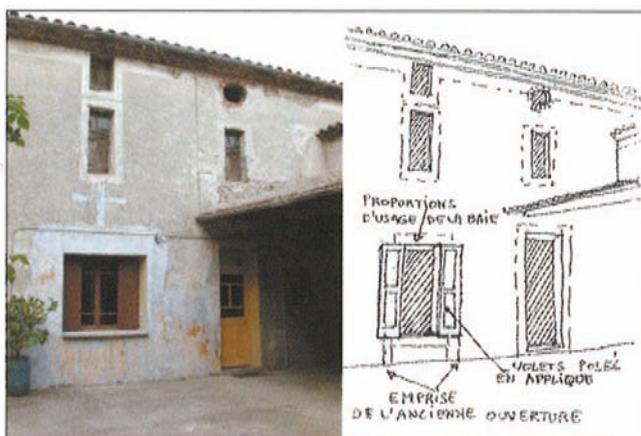
Lors de la création d'ouvertures, inscrire en harmonie le ou les percements dans la composition et l'ordonnancement des baies existantes.

A l'occasion d'une restauration,

- respecter les baies dans leurs styles, leurs dimensions, leurs matériaux,
- utiliser de préférence les anciennes ouvertures qui ont été en totalité ou partiellement bouchées,
- mettre en valeur les encadrements en pierre de taille par un nettoyage de la pierre et maintenir la continuité des moulures.



L'ordonnancement contribue à l'harmonie de la façade.



Intervention sur un existant : respecter les proportions d'usages...



Le pignon est peu percé.



Un exemple analysé : • oui au choix du parement schiste mis en œuvre selon les règles de l'art

• non à celui des encadrements de baies, aux volumétries (pignon excentré de l'un des bâtiments), non à l'ordonnancement et à la composition des façades, (trop de "vides" et "pleins" inexistantes), non à la proportion des baies, non au dessin des linteaux...

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.2. Détails

Les constantes du site :

Une façade n'est pas seulement un ensemble de murs et de percements disposés selon un certain ordonnancement. Chaque élément de composition du bâtiment présente des détails qui contribuent à l'authenticité de la façade et caractérisent l'époque de la construction ou de la modification apportée.



Sumène : traces multiples de modification des ouvertures au fil des âges.



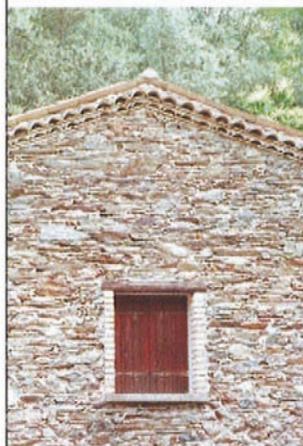
Sumène



Du Moyen-Age au XXe siècle, des traces visibles du bâti.



Une référence de percement traditionnel...



Une modification qui respecte la tradition pour :

- la position de la baie à l'axe du pignon,
- le choix du linteau droit en bois,
- le choix de la terre cuite pour l'encadrement.

Domage que :

- la proportion du percement soit trop "carrée",
- l'appui soit traité en saillie et en béton,
- les briques mises en œuvre soient de facture trop régulière et de dimensions inadaptées...

Conserver, réhabiliter ou retrouver les détails traditionnels de la construction. L'exemple d'un percement de baie.



Cézas



Recommandations :

- Préserver dans leur intégralité ces détails qui animent et caractérisent les façades,
- utiliser le même matériau ou des matériaux appropriés pour la restauration,
- veiller à traiter avec soin les bandeaux, moulures, appuis et linteaux des ouvertures.

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.3. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies

Les constantes du site :

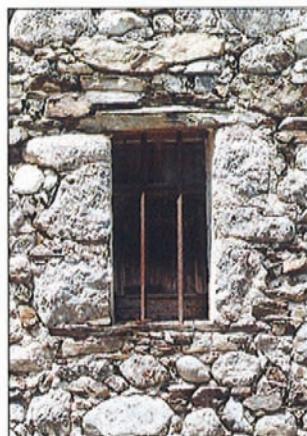
Les menuiseries sont posées en embrasure dans l'épaisseur du mur. Traditionnellement, les menuiseries en bois des croisées sont de type "ouvrant à la française", à un ou deux vantaux, avec ou sans imposte et avec bois horizontaux créant trois ou quatre compartiments vitrés rectangulaires verticaux.

Les linteaux des fenêtres sont droits ou légèrement cintrés. Ils sont réalisés en bois, pierre monolithes, éléments de terre cuite posés sur champ ou blocs de pierre taillée.

Recommandations :

Les menuiseries, selon leur qualité et leur état, seront de préférence restaurées plutôt que remplacées par des modèles récents dont le matériau et le style peuvent ne pas s'accorder au caractère du bâtiment.

Les menuiseries créées seront de préférence en bois. D'autres matériaux, plus contemporains (aluminium laqué par exemple) peuvent être utilisés sous réserve qu'ils participent à une harmonie d'ensemble des ouvrages projetés.



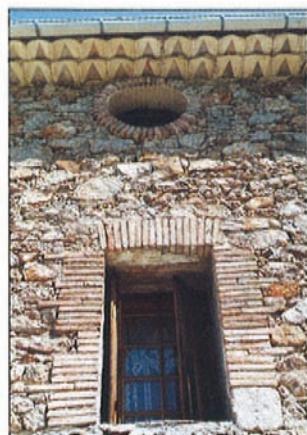
Linteau droit en bois



Linteau cintré en pierre



Châssis "plein jour"



Linteau cintré en brique



"Œil-de-bœuf" en brique



Fenêtre à 2 vantaux "ouvrant à la française", en bois peint et "petits bois"

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.3. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies (suite)

Les constantes du site :

Les portes, les volets, les portails sont en bois, constitués d'un bâti et de lames larges.

Les linteaux des portes et portails sont droits ou cintrés, en arc surbaissés tendus, "anse de panier" ou arc plein cintre. Ils sont réalisés en pierre, brique ou bois.

Recommandations :

Le bois reste le matériau recommandé pour la réalisation des portes, volets et portails.

L'aluminium et le métal, fortement réfléchissants lorsqu'ils sont laissés bruts, sont fortement déconseillés.

Toutefois, ils peuvent être admis pour la fermeture de locaux d'activité (agricoles par exemple), à condition d'être traités par une peinture mate.



Linteau cintré en pierre avec clé de voûte



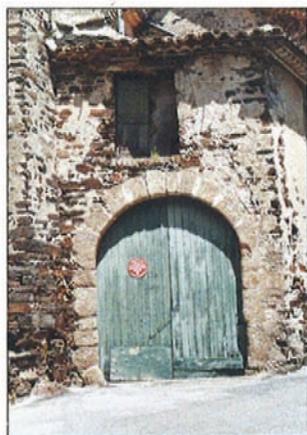
Linteau droit en pierre monolithe



Linteaux en "anse de panier"



Linteau droit en bois



Linteau "plein cintre" en pierre



Linteau en arc tendu en pierre taillée



Linteau cintré en brique

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

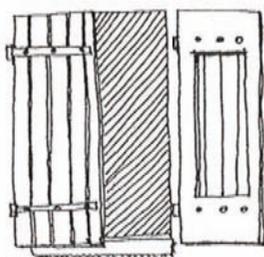
D.5.3. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies (suite)

Les constantes du site :

Les volets bois à "panneaux" sont les types de fermeture les plus répandus sur le secteur.



A "panneaux"



OUI

Volets "à panneaux"

On trouve également sur le secteur des volets bois, à lames larges, repliables en tableaux.

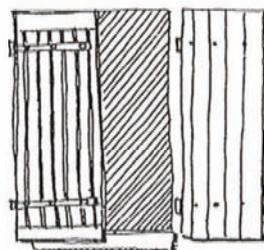


Recommandations :

Sont conseillés, sur le secteur :

- les volets bois "à panneaux", ouvrant à la française sur la façade,
- les volets bois à lames verticales, à "clés et emboîtures", ouvrant à la française sur la façade, ou à lames larges repliables en tableau.

A "clé et emboiture"



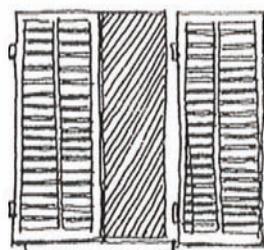
OUI

Moins fréquents, mais également conseillés :

- les volets bois "persiennés" ouvrant à la française sur la façade.



A "persiennés"

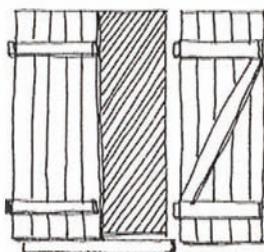


OUI

- les volets à "barres et écharpes" (en "Z"), fermetures types du chalet de montagne, sont à éviter.

De même, les volets métalliques ou P.V.C., qu'ils soient roulants ou rabattables en façade sont proscrits sur le site.

A "barre et écharpe"



NON

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.4. Balcons - Terrasses - Garde-corps

Les constantes du site :

Les maisons isolées ou de hameau possèdent pour la plupart une terrasse ou un porche d'accès au premier étage, affecté traditionnellement à l'habitation.

L'ouvrage est maçonné, la dalle portée par des parois pleines toute hauteur formant garde-corps, percées en rez-de-chaussée d'une ou plusieurs ouvertures voûtées en "anse de panier" ou en "plein cintre". L'espace peut être protégé par une avancée de couverture dont la charpente constituée de bois simplement équarris est portée par des piliers maçonnés surdimensionnés. Bien souvent la construction est plus légère, constituée par une treille métallique sur laquelle courent des végétaux.

A Saint Martial et Sumène, les terrasses créées en prolongement de l'espace bâti, participent en outre à l'animation d'une des façades principales du village.

Saint Martial, façade Sud du village : les soubassements des terrasses rattrapent la pente très escarpée du relief.



Les porches et terrasses participent à l'animation de la façade et à son harmonie.

Sumène, façade Est du village : les soubassements des terrasses surplombent le lit de la rivière.

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.4. Balcons - Terrasses - Garde-corps (suite)

Recommandations :

Les terrasses, treilles et escaliers, ouvrages de transition entre espace naturel et espace construit qui accompagnent les constructions de la Vallée, sont des exemples d'aménagements extérieurs réussis dont on pourra s'inspirer pour toute construction projetée.



Des exemples réussis d'ouvrages extérieurs



Les constructions récentes peuvent s'inspirer avec "bonheur" de la tradition, tout en utilisant les matériaux et techniques contemporains...



Une "montée d'escalier" harmonieusement proportionnée...



L'emploi de "matériaux conseillés" n'est pas le garant d'un ouvrage réussi. On regrette pour cette réalisation :

- l'importance de la terrasse disproportionnée par rapport à la volumétrie de la maison,
- le contraste trop important entre la couleur du parement en pierre et celle de l'enduit.

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.4. Balcons - Terrasses - Garde-corps (suite)

Les constantes du site :

Dans les zones plus urbaines (Saint Martial et Sumène), on trouve également des *balcons* et des *séchoirs sous toiture*.

Les balcons sont étroits, en porte-à-faux sur la façade ; les dalles sont portées par des corbeaux de soutien en pierre ou en ferronneries ouvragées. Les garde-corps sont métalliques, constitués d'éléments en fer forgé finement travaillés.

Recommandations :

Les garde-corps, protections des escaliers et balcons s'inspireront des éléments anciens en fer forgé, constitués de barreaudages verticaux droits en fer rond ou carré et de lisses horizontales en fer plat, à l'exception de tout élément torsadé ou galbé, de facture industrielle.

En outre, on évitera :

- tout ouvrage en porte-à-faux sans élément de soutien en console,
- tout ouvrage en porte-à-faux soutenu par des piliers sous-dimensionnés,
- tout garde-corps composé d'éléments de béton, les "claustras" en terre cuite, les "balustres"...



Sumène : balcons sur rue



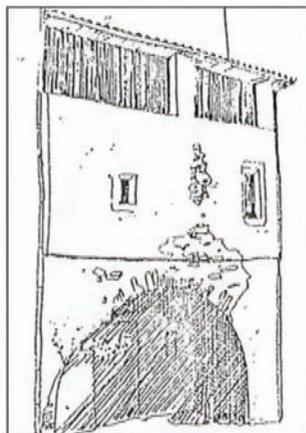
Saint Martial : balcon et pergola sur rue



Exemple de garde-corps inspiré des glissières de sécurité routière ... qui ne doit pas servir de référence !



Les anciens "séchoirs" à céréales peuvent constituer d'agréables terrasses couvertes



Saint Martial : séchoir sous toiture (dessin : J. Guichard - Etude de site)



Eviter les garde-corps à barreaudage bois, protection type du chalet de montagne...



Eviter les balcons sur "piliers" et les balustres...

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.5. Auvents - Vérandas

Les constantes du site :

Traditionnellement, la protection des portes était assurée par des "porches", ouvrages en maçonnerie aux proportions imposantes.

Le scellement en saillie d'éléments de pierre taillée ou simplement délitée assurait également une protection légère des linteaux.

Recommandations :

Les auvents :

Les auvents (petits toits à rampants placés au-dessus d'une ouverture sur consoles bois) sont à éviter.

La protection des ouvertures sera assurée de préférence par des "marquises" réalisées à l'ancienne en fer forgé et paroi translucide (verre, macrolon).

Les "auvents" en bois et tuiles sont des éléments de protection d'entrée traditionnels des chalets. Ils s'intègrent difficilement à l'architecture de la vallée.

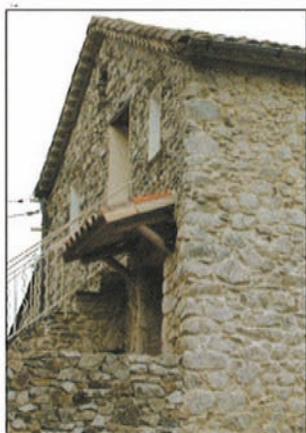
Des exemples de protection à suivre



Porche d'entrée maçonné



Protection de linteau



Protection d'entrée en console bois et tuiles

Les vérandas :

Éléments de fermeture contemporains, les vérandas s'intègrent difficilement à l'architecture traditionnelle de la vallée. Elles seront de préférence traitées en métal peint pour l'ossature, vitrage translucide pour les parois verticales et zinc pour les couvertures.



La "véranda" en aluminium et plaques polyester de couverture s'intègre difficilement à l'architecture traditionnelle...

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.6. Textures - Matériaux

Les constantes du site :

Traditionnellement prélevés dans l'environnement immédiat, les matériaux utilisés dans la construction ont une structure irrégulière et une couleur riche en nuances ; ils participent à l'unité du site et se fondent dans l'environnement.

Ce mimétisme s'accroît dans le temps ; la trace visible du travail de l'homme pour façonner et mettre en œuvre le matériau s'adoucit ; la patine des bâtiments redonne au matériau utilisé l'aspect qu'il avait à l'état naturel.

Les façades sont construites en pierre avec des éléments bruts d'extraction et bloqués entre eux avec un mortier de chaux créant un minimum de joint apparent.

Outre ce parement dit "jointoyé" ou "à joints secs", on trouve dans l'habitat traditionnel deux autres types de finitions :

- les parements à joints beurrés dits "à pierres vues". Dans ce cas l'enduit, réalisé à base de chaux naturelle et de sable, laisse les pierres affleurer par endroits,
- et les parements enduits. La finition est alors assurée par un enduit à la chaux, dont la dernière couche présente une surface dressée, grattée, légèrement rugueuse.

Parements "à pierres vues"



Une palette de parements à joints secs

Recommandations :

Qu'elle concerne un habitat isolé ou un habitat groupé, toute restauration ou extension de bâti existant se fera dans le respect du site et la recherche d'homogénéité avec les éléments en place.

On veillera en particulier à :

- ne pas supprimer des éléments de valeur pour les remplacer par des produits de moindre qualité,
- réduire l'utilisation de matériaux industrialisés dont la facture trop régulière s'harmonise mal avec les matériaux organiques de l'existant,
- restreindre l'étendue de la palette des matériaux et de celle des couleurs de finition,
- retrouver la facture grossière des parements traditionnels pour toute mise en œuvre récente,
- adapter à chaque matériau la finition qui lui convient (par exemple, en aucun cas les parois en blocs d'agglomérés de ciment ne peuvent être laissées apparentes ; elles doivent être enduites...).



Façades enduites

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.6. Textures - Matériaux (suite)

Apprendre à lire l'architecture traditionnelle et à s'en inspirer ne doit pas donner lieu à des "contre-sens"...

QUELQUES EXEMPLES A NE PAS SUIVRE :

Attention à la cohabitation "enduit clair" avec "parement naturel foncé"...



... en site isolé



... comme en habitat groupé



- choisir la pierre locale et la mettre en œuvre selon les techniques courantes.
- s'interdire comme ci-contre le placage en "opus incertum" d'un parement inadapté.

Non à la pierre "à tout prix"...



Veiller à unifier le parement de toutes les façades d'un même bâtiment.



S'interdire un enduit trop coloré...



... ou trop clair, qui fera "tache" dans l'environnement.

D FICHES-CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (suite)

D.5.7. Coloration

Les constantes du site :

La coloration est donnée :

- soit par la pierre naturelle qui va des tonalités d'ocre jaune, pour les parties protégées ou nettoyées des pierres calcaires, au gris, clair ou très soutenu des pierres granitiques ou au brun des pierres schisteuses,
- soit par les sables incorporés au liant des enduits.

On trouve sur le site des exemples de décoration sur enduits dont on pourra s'inspirer dans la réalisation d'enduits neufs.



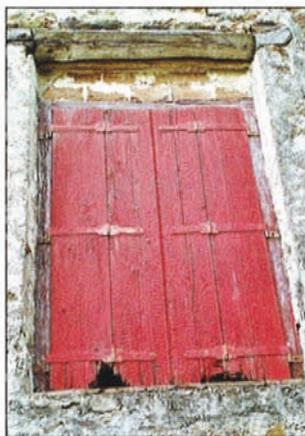
Recommandations :

La mise en couleur d'une façade doit se faire en premier lieu dans l'esprit d'une harmonisation avec son contexte (vue lointaine).

La coloration prend en compte la volumétrie, la hauteur, le décor, la possibilité ou non de recul ainsi que l'harmonie chromatique des différents éléments tels que fonds, encadrements, volets, ferronneries...

S'interdire cependant toute couleur vive ou le blanc pour les colorations des enduits, surfaces de grandes dimensions au fort impact visuel.

S'autoriser une palette plus large pour la finition des portes, fenêtres ou ferronneries..., éléments perçus ponctuellement.



Les badigeons à la chaux soulignent chaînes d'angle, débords de couverture ou encadrement de baies.



Mariage heureux d'un enduit et d'un mur à parement nu.

D FICHES-CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR

D.6.1. Une architecture de terrasses

Les constantes du site :

Le relief naturellement accidenté de la Vallée et la nécessité de dégager des surfaces planes ont incité les habitants à créer des terrasses aménagées.

Ces terrasses font partie intégrante du paysage cévenol et en constituent un élément identitaire fort.

Elles accompagnent les constructions, assurent une transition avec les espaces environnants et contribuent à l'intégration du bâtiment dans le paysage.

Leur hauteur est étroitement liée à l'importance de la pente.

Recommandations :

Si aujourd'hui la tendance est à la recherche d'un terrain plat, l'aménagement des terrains pentus ne doit pas être écarté, bien au contraire.

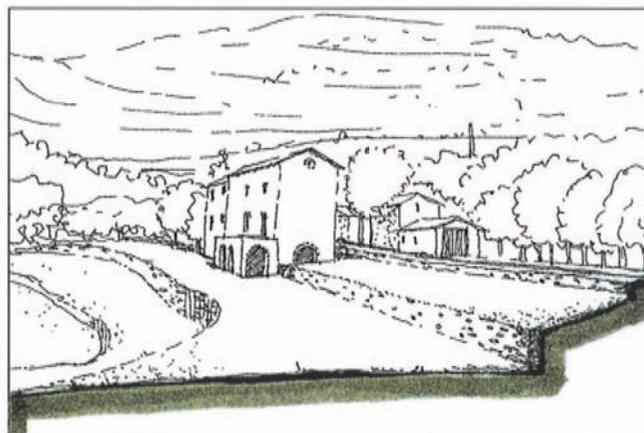
Les pentes sont à considérer comme un atout et non comme une contrainte.

En tirer parti s'inscrit dans la culture cévenole.

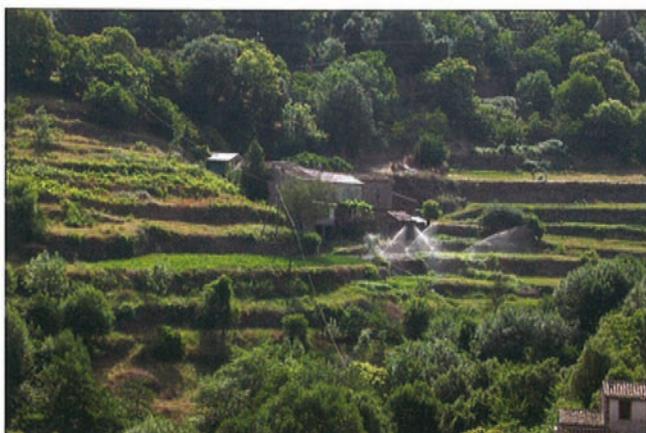
L'aménagement de terrasses est fortement préconisé car elles accrochent le bâtiment dans le site et permettent d'organiser des espaces extérieurs de qualité, éléments importants de plus value pour une construction.



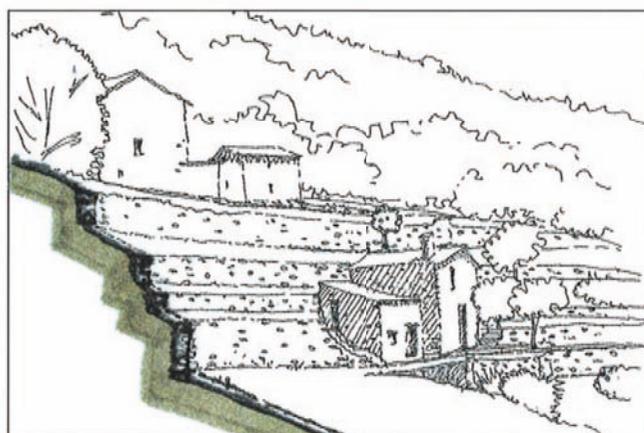
Les terrasses aménagées domestiquent harmonieusement les différents niveaux



Des terrasses basses et larges pour un relief à faible pente



La réalisation de terrasses assure la transition entre le bâti et l'espace environnement



Des terrasses hautes et étroites pour un relief de forte pente

D FICHES-CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR

D.6.1. Une architecture de terrasses (suite)

Les constantes du site :

Pour la construction des ouvrages extérieurs comme pour ceux de l'habitation, les anciens utilisaient les matériaux trouvés sur place.

Ainsi assemblaient-ils la pierre locale pour la réalisation des murets, murs de soutènement, cheminements horizontaux (calades) ou verticaux (escaliers) assurant la liaison avec les divers niveaux du terrain naturel et la transition entre espace extérieur et espace intérieur.

Recommandations :

- Utiliser la pierre locale pour la confection des murets de soutènement : schiste, calcaire ou granit,

- Bâtir ces ouvrages en pierre sèche sans liant.

Les escaliers devront être discrets, à l'échelle des volumes de murets bâtis.

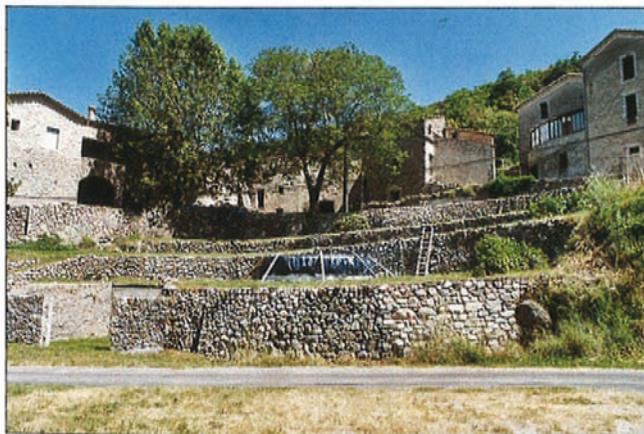
Des pierres en saillie ou des escaliers dans l'épaisseur du mur s'inscriront parfaitement dans l'identité de la vallée.



Une architecture de terrasses



S'interdire un appareillage en "opus incertum" à joints hordés



Le Mazel - Soutènements de pierre sèche à joints secs



Des petits ouvrages de pierre créent des cheminements aux ambiances variées

D FICHES-CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (suite)

D.6.2. Les treilles

Les constantes du site :

La réalisation de treilles sur les terrasses correspond à une tradition locale directement liée au climat. Les plantes grimpantes constituent, sur l'armature des treilles, une résille végétale aux avantages multiples :

- agrément végétal,
- protection contre les "vues",
- protection contre les rayons solaires...

De simples branches écorcées de châtaigniers servaient autrefois de support aux treilles. Plus récemment remplacées par des structures légères métalliques, elles contribuent à créer des ambiances variées et renforcent la qualité architecturale des ensembles bâtis.

Recommandations :

Les treilles traditionnelles existantes seront conservées. Pour concevoir toute nouvelle pergola, on s'inspirera du dessin de leur structure, réalisée en barres de fer massif (rond, carré, plat...) à l'exclusion de toute structure en béton armé, aluminium ou tubes de fibrociment.

Une structure bois pourra se substituer à une structure métallique si elle participe à l'harmonie de la façade traitée.

Éléments de décoration économiques, les treilles contribuent à lier les bâtiments entre eux.

Elles permettent en outre de valoriser les constructions les plus ordinaires.



Diverses formes de treilles participent à la richesse de l'environnement



D FICHES-CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (suite)

D.6.3. Les usages

Les constantes du site :

Les espaces extérieurs avaient en premier lieu un rôle utilitaire.

Le four à pain, le puits ou le béal d'irrigation étaient les lieux stratégiques de la vie en commun. Les cultures (potager, vigne, oignons, arbres fruitiers, châtaigniers...) occupaient les espaces en terrasses un peu plus éloignés de l'habitation.

Aujourd'hui, les activités ont évolué et, outre les cultures, les espaces extérieurs sont aussi destinés à d'autres fonctions plus "récréatives".

Recommandations :

L'accueil, le repos et la détente, les repas, les échanges, la convivialité et les baignades... sont à intégrer dans l'aménagement des espaces extérieurs.

Les différentes terrasses peuvent être une réponse adaptée à ces besoins à condition qu'il y ait une recherche d'harmonie et de fonctionnalité, dès la conception des aménagements paysagers.



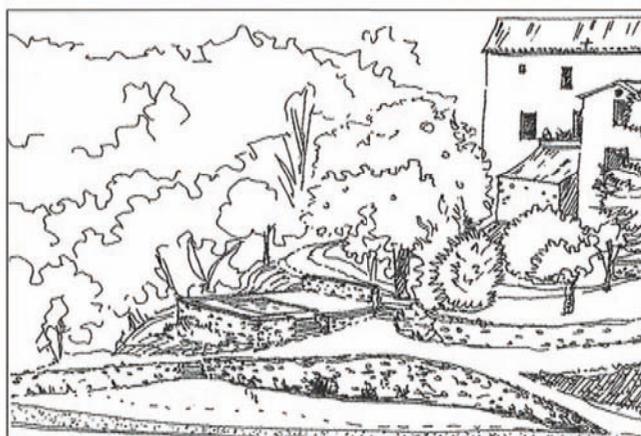
D'anciennes terrasses en mutation



Un espace d'accueil très convivial



Aire de jeux, terrasse couverte, stationnement des véhicules, pelouse, ... autant d'éléments d'agrément ou de fonction de la vie moderne, trouvent naturellement leur place dans le paysage



Une piscine peut aussi s'intégrer sur les terrains en pentes aménagés en terrasses

D FICHES-CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (suite)

D.6.4. La végétation

Les constantes du site :

L'observation du paysage fait apparaître une végétation abondante autour des constructions.

Celle-ci était supprimée pour les besoins des cultures mais préservée autour des constructions.

On recherchait ombrage, protection visuelle et ambiance sous les frondaisons.

Il est à noter que les clôtures végétales étaient absentes du paysage cévenol, et notamment autour des constructions traditionnelles éparses ou isolées.

Recommandations :

Plantations et bâtiments sont à associer. La végétation existante est donc à conserver au maximum.

Elle accompagne les pignons, assure une liaison naturelle avec l'environnement et joue ainsi un rôle important d'intégration des bâtiments dans le paysage.

Lorsque le terrain est nu ou peu boisé, il conviendra d'effectuer de nouvelles plantations.

Les haies, qu'elles soient taillées ou non, sont proscrites. Elles reproduisent un modèle urbain qui n'a pas lieu d'être dans la vallée.



La végétation autour des bâtiments : un élément majeur d'intégration



L'absence de végétation accentue l'impact des constructions neuves



Les clôtures des parcelles : une incongruité dans le paysage cévenol

D FICHES-CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (suite)

D.6.4. La végétation (suite)

Les constantes du site :

Chaque site dispose de micromilieus qui favorisent certaines espèces végétales. Le bon développement de celles-ci dépend en effet du substrat géologique (calcaire, schiste, granit), de l'altitude (qui décline dans la vallée de plus de 1100 m à moins de 200 m), de l'exposition (ubacs ombragés, adrets ensoleillés) et du climat (température, pluviométrie).

Les plantations étaient effectuées dans une logique économique, avec une prise en compte spontanée de ces critères et ce, pour une meilleure croissance et un moindre entretien.

Le choix des végétaux, aux abords des constructions, privilégiait davantage les essences utiles (vigne, plantes médicinales...) que les essences uniquement ornementales.



La vigne et le mûrier : des essences utiles



Recommandations :

On veillera à préserver la végétation existante. Lorsqu'on effectuera de nouvelles plantations, le choix tiendra compte des critères suivants :

- adaptation au site (substrat, climat),
- de préférence, appartenance à la palette d'essences locales,
- valeur décorative intéressante,
- harmonie avec la végétation environnante,
- respect de l'identité du paysage.

Il conviendra d'éviter les essences standards que les pépinières reproduisent à l'infini et qui banalisent les paysages (pyracantha, laurier amande, cotoneaster, cyprès de Leyland, cyprès de l'Arizona...).



Le micocoulier et le chêne vert : des plantations en parfaite harmonie avec le paysage



D FICHES-CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (suite)

D.6.4. La végétation (suite)

Les constantes du site :

La Vallée du Rieutord révèle, à travers sa végétation, sa double appartenance aux montagnes cévenoles et méditerranéennes.

La végétation est ici le reflet des conditions naturelles et des modifications de la couverture végétale liées à l'action de l'homme.

Elle est composée d'essences spontanées (chêne vert, chêne blanc, genêt...), d'essences anciennement cultivées (châtaignier, mûrier...) ou d'essences forestières (pin sylvestre, pin laricio, sapin...).

Cet ensemble végétal est aussi présent autour des constructions pour ses qualités d'adaptation ou ses valeurs ornementales.

Des essences exotiques sont apparues par la suite (palmiers, bambous...) et leur implantation a si bien réussi qu'elles font désormais partie du paysage cévenol.

Recommandations :

Les végétaux pouvant être plantés aux abords des constructions sont nombreux. Ils sont à choisir dans la palette d'essences déjà présentes sur le site mais des nouvelles espèces ne sont pas à exclure de manière systématique. La référence aux palmiers ou bambous en est un exemple significatif.

Les espèces recommandées ci-après sont à sélectionner selon le milieu (sols calcaires, schisteux, granitiques, humides, ensoleillés, ombragés...).

Il s'agit d'une liste simplement indicative, qui n'a pour objet que d'orienter le choix des essences et qui ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité.



Micocoulier de Virginie



Tilleul à grandes feuilles



Seringat



Hortensia



Cèdre du Liban



Mûrier blanc



Buddleia



Clématite

D FICHES-CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (suite)

D.6.4. La végétation (suite)

Quelques essences :

D'ARBRES

Aulne
Bambou
Cèdre du Liban
Cerisier
Châtaignier
Chêne pubescent
Chêne sessile
Chêne vert
Cyprés de Provence
Érable de Montpellier
Érable plane
Frêne oxyphylle
Hêtre
Magnolia
Marronnier
Mélèze d'Europe
Micocoulier
Mûrier blanc ou noir
Orme
Palmiers (chamaerops, washingtonia)
Peuplier noir
Pin laricio
Pin maritime
Pin noir d'Autriche
Pin sylvestre
Platane
Poirier
Pommier
Tilleul à grandes feuilles
Tilleul à petites feuilles
Tilleul argenté

D'ARBUSTES

Althéa
Amelanchier
Baguenaudier
Bryère arborescente
Bryère cendrée
Buddleia
Buis
Ceanothe
Cornouiller mâle
Cornouiller sanguin
Coronille
Genêt à balai
Genêt purgatif
Genévrier commun
Hortensia
Houx
Laurier des bois
Laurier tin
Lilas
Mahonia
Noisetier
Photinia
Pivoine
Renoncule
Romarin
Rosier
Seringat
Spirée
Sureau à grappes
Viorne

DE PLANTES GRIMPANTES

Chèvrefeuille
Clématite
Hortensia grimpant
Lierre
Vigne
Vigne vierge

ADRESSES UTILES

MAIRIE DE SAINT-ROMAN-DE-CODIERES - 30440 Mercredi de 9 h à 12 h - Samedi de 14 h à 18 h	04 67 81 30 50
MAIRIE DE SAINT-MARTIAL - 30440 Lundi et Mercredi de 13 h 45 à 17 h 15 Jeudi de 8 h 45 à 11 h 30 - Vendredi de 8 h 45 à 11 h 30	04 67 81 30 82
MAIRIE DE SUMENE - 30440 du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 Samedi de 9 h à 12 h	04 67 81 30 05
D.D.E.- Service Instructeur : Subdivision de l'Équipement du Vigan 175 Chemin Haut des châtaigniers	04 67 81 02 65
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P.) 2 Rue Pradier 30000 Nîmes	04 66 29 50 18
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (C.A.U.E. du Gard) 11 place du 8 mai 45 - 30000 Nîmes	04 66 36 10 60
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) 9 rue Bernard Aton - 30000 NIMES	04 66 63 61 20
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) 6 rue du Mail - 30000 NIMES	04 66 76 80 00
Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) Cité Administrationve - 8 rue Weber - 30907 NIMES Cédex	04 66 62 62 00
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 7 rue Nationale - 30000 NIMES	04 66 21 22 23
Chambre d'Agriculture 1120 route de Saint Gilles - 30000 NIMES	04 66 04 50 60
Chambre de Métiers 904 avenue du Maréchal Juin - 30900 NIMES	04 66 62 80 55
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises (CAPEB) 85 avenue des Français libres - 30900 NIMES	04 66 28 87 87
Agence Environnement et Maîtrise de l'Énergie (ADEME) Le Parthena Bât. 2205 Rue Acropole - 34000 MONTPELLIER	04 67 64 30 66

DOCUMENTATION C.A.U.E. :

Elle est consultable sur place, sur rendez-vous (votre interlocuteur : Thierry BAUMET)

Quelques "guides" utiles sont fournis gratuitement sur simple demande :

- Le dossier de permis de construire - Petit guide illustré pour une maison individuelle.
- Vous souhaitez construire ou restaurer votre maison :

n° 1 Les démarches préalables

n° 2 Du programme au projet

n° 3 Permis de construire ou déclaration de travaux.

ABERGEMENT : remontée d'étanchéité entre les berges de deux éléments de construction.

ADRET : versant d'une vallée exposé au soleil et opposé à l'ubac.

ALIGNEMENT : tracé de voirie pour délimiter la propriété en bordure de rue.

ALLÈGE : petit mur d'appui sous la baie d'une fenêtre.

APPUI : couronnement au-dessus d'une allège sous croisée ou garde-corps sur lequel on peut s'appuyer.

ARC : courbe que décrit une voûte ou un linteau.

ARCHITECTONIQUE : qui appartient à l'architecture, qui respecte les règles de l'architecture.

AUVENT : petit toit en saillie servant à protéger de la pluie, abri placé en haut d'un mur pour protéger du vent.

AXIALITÉ : de ce qui est dans l'axe.

BAIE : ouverture dans un mur.

BANDEAU : bande horizontale mince en saillie.

BÉAL : petit canal de captage d'eau sur les rivières ou ruisseaux.

CALADE : localement, désigne une surface de circulation dont le revêtement est constitué de pavés bruts de pierre, souvent posés sur champ.

CHAÎNE D'ANGLE : pierres taillées posées en angle avec un dépassement alterné pour offrir une prise dans chaque mur.

CHEVRON : pièce de bois d'une section moyenne 6 x 7 cm essentiellement utilisée pour supporter la couverture sur une charpente et s'appuyant sur le faitage, les pannes et la sablière.

CLAVEAU : pierre appareillée qui entre dans la construction d'un arc, d'une voûte, etc...

COMBLE : ensemble constitué par la couverture et la charpente d'un édifice, y compris l'espace intérieur.

CORBEAU : pierre, pièce de bois ou de métal en saillie sur le parement d'un mur, pour supporter une poutre ou toute autre charge.

CORNICHE : moulure en surplomb couronnant un élément d'architecture.

COURONNEMENT : partie supérieure d'un édifice.

COURSIVE : passage en longueur.

CROISÉE : ouvrage de menuiserie servant à clore une fenêtre.

DÉBORD : dépassement.

DEVANTURE : partie d'un magasin ou d'une boutique où les articles sont exposés à la vue des passants, soit derrière une vitre, soit à l'extérieur.

D.T.U. : Documents Techniques Unifiés. Ils rassemblent les règles de bonne construction.

F PETIT LEXIQUE (suite)

DRAPEAU (EN) : tenu d'un seul côté comme un drapeau.

EMBRASURE : espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie.

EMPÂTER : dans le cadre d'une application d'enduit, rendre plus épais.

ENCADREMENT : moulure ou suite de motifs entourant une baie ou un panneau.

ENCORBELLEMENT : construction établie en surplomb sur le nu d'un mur et supportée par des consoles ou des corbeaux.

ENDUIT : mince couche de mortier appliquée sur les parements d'un ouvrage.

EXTRA-MUROS : "hors les murs" hors de la ville, à l'extérieur.

FAÏTAGE : arête supérieure d'une toiture.

GÉNOISE : frise composée de tuiles rondes superposées servant à éloigner les eaux de pluie de la façade.

HUISSERIE : partie fixe en bois ou en métal formant les pieds-droits, le linteau ou l'appui d'une porte, d'une fenêtre dans la construction (appelée aussi dormant).

IMPLANTATION : disposition du bâti en rapport avec le terrain ou le site.

IMPOSTE : partie fixe ou mobile, vitrée ou non, occupant le haut d'une baie au-dessus du ou des battants la constituant.

LINÉAIREMENT : qualité de ce qui est disposé de façon linéaire, en suivant une ligne.

LINTEAU : traverse horizontale établie au-dessus d'une baie et reportant sur les points d'appui latéraux la charge des parties supérieures.

MAÎTRE D'OUVRAGE : propriétaire de l'ouvrage.

MARQUISE : auvent en charpente de fer et vitré, placé au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron etc...

MODÉNATURE : effet obtenu par le choix des profils et proportions des moulures ornant un bâtiment.

MONOLITHE : adjectif utilisé pour qualifier une pierre taillée dans un seul bloc, pour constituer le linteau d'une baie.

MOULURE : ornement allongé, en relief ou en creux.

NEZ DE DALLE : partie saillante d'une dalle.

ORDONNANCEMENT : organisation, agencement méthodique et harmonieux.

OUVRANT À LA FRANÇAISE : battant de fenêtre pivotant verticalement sur un de ses côtés avec un point de fermeture central sur le côté opposé.

PANNE : pièce de charpente qui, placée horizontalement sur les arbalétriers d'un comble, en supporte les chevrons.

PERGOLA : sorte de tonnelle comportant des poteaux ou colonnes et des poutrelles à claire-voie formant toiture.

F PETIT LEXIQUE (suite)

PÉRIPHÉRIE : en bordure d'un village, d'un site ou d'un lieu.

PIED-DROIT : partie du jambage d'une porte, d'une fenêtre.

PIGNON : face latérale de bâtiment terminée en triangle pour supporter les versants de la toiture.

PILIER : colonne verticale sur lequel repose une partie de construction.

PIQUETER : action de démolir un enduit à l'aide d'un outil à une pointe dénommée "pique".

PLAIN-PIED : au même niveau que le terrain.

PLATE-BANDE : partie supérieure d'une baie non cintrée, formée de pierres assemblées en claveaux faisant office de linteau.

PORTE-À-FAUX : partie d'un ouvrage, d'une construction qui n'est pas directement soutenue par un appui.

P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols.

PRESSION URBAINE : conséquence de fortes demandes en logements et en terrains à construire par rapport à l'offre existante.

RÈGLES DE L'ART : ensemble de prescriptions techniques dont l'application doit aboutir à une construction sans défaut.

R.N.U. : Règlement National d'Urbanisme.

R+1 ou R+2 etc... : rez-de-chaussée plus 1 ou 2 étages etc...

SABLIÈRE : pièce de bois, posée horizontalement, destinée à recevoir l'extrémité inférieure des chevrons dans un pan de toiture.

SÉRICICOLE : (activité séricicole) en liaison avec le travail de la soie.

SÉRICICULTURE : élevage des vers à soie.

SOLIN : couvre-joint assurant l'étanchéité entre deux parties de construction dont l'une est horizontale ou oblique et l'autre verticale.

SOUCHE : ouvrage de maçonnerie renfermant un ou plusieurs conduits de cheminée et s'élevant au-dessus du toit.

TOITURE-TERRASSE : toiture horizontale ou à pente presque nulle.

TRAVERSIER : appelé également "faïsse" ou "bancel", désigne une terrasse aménagée par l'homme et constituée d'une surface horizontale de terre soutenue par des murets de pierre sèche.

TREILLE : assemblage de bois ou de métal à large maille servant de support pour végétaux grimpants.

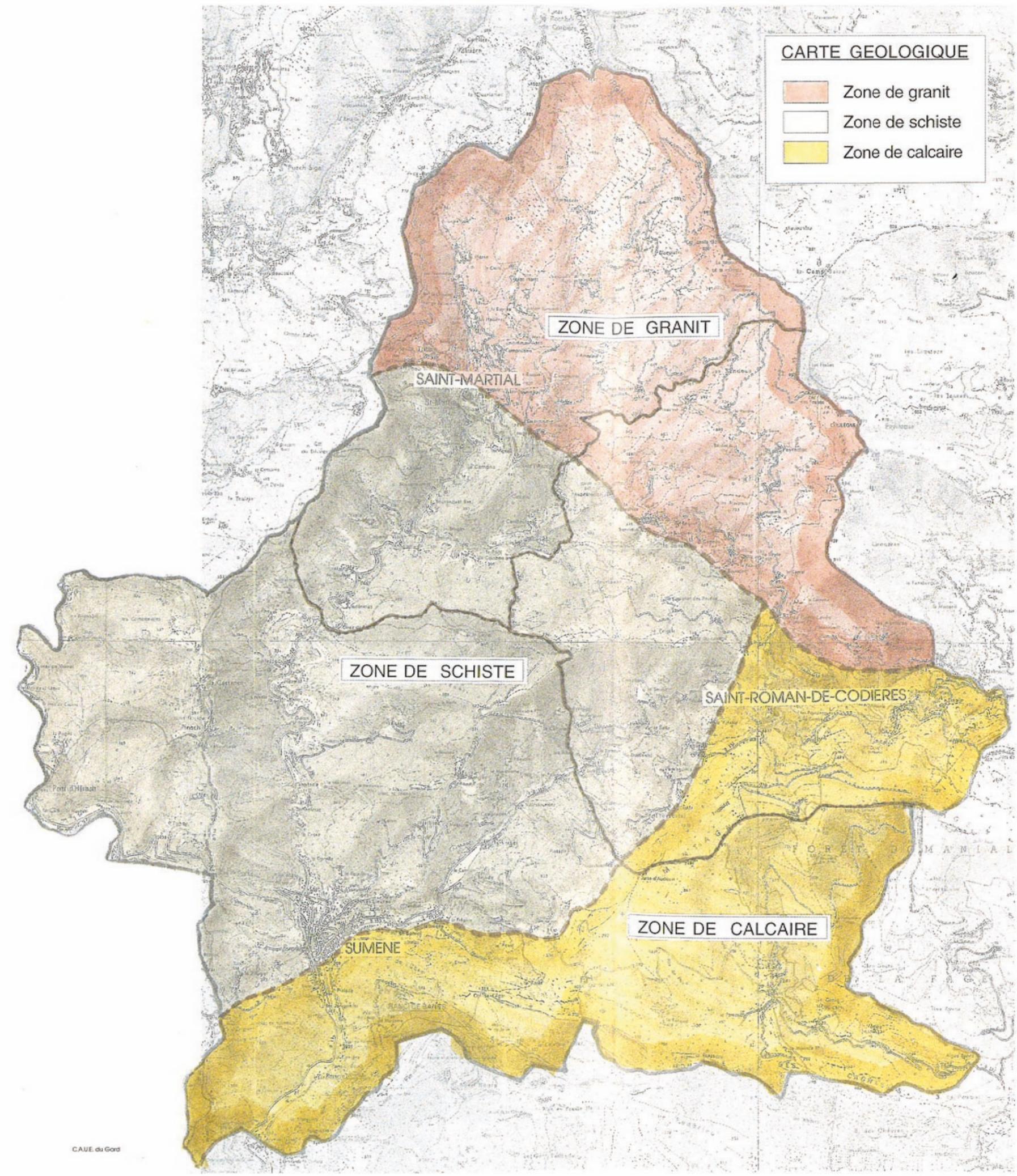
UBAC : versant montagneux exposé au Nord et, de ce fait, à l'ombre, pendant une grande partie de la journée et de l'année.

VÉRANDA : ouvrage léger et généralement vitré venant clore un espace extérieur et faisant "tampon" avec l'espace intérieur.

G

ANNEXES

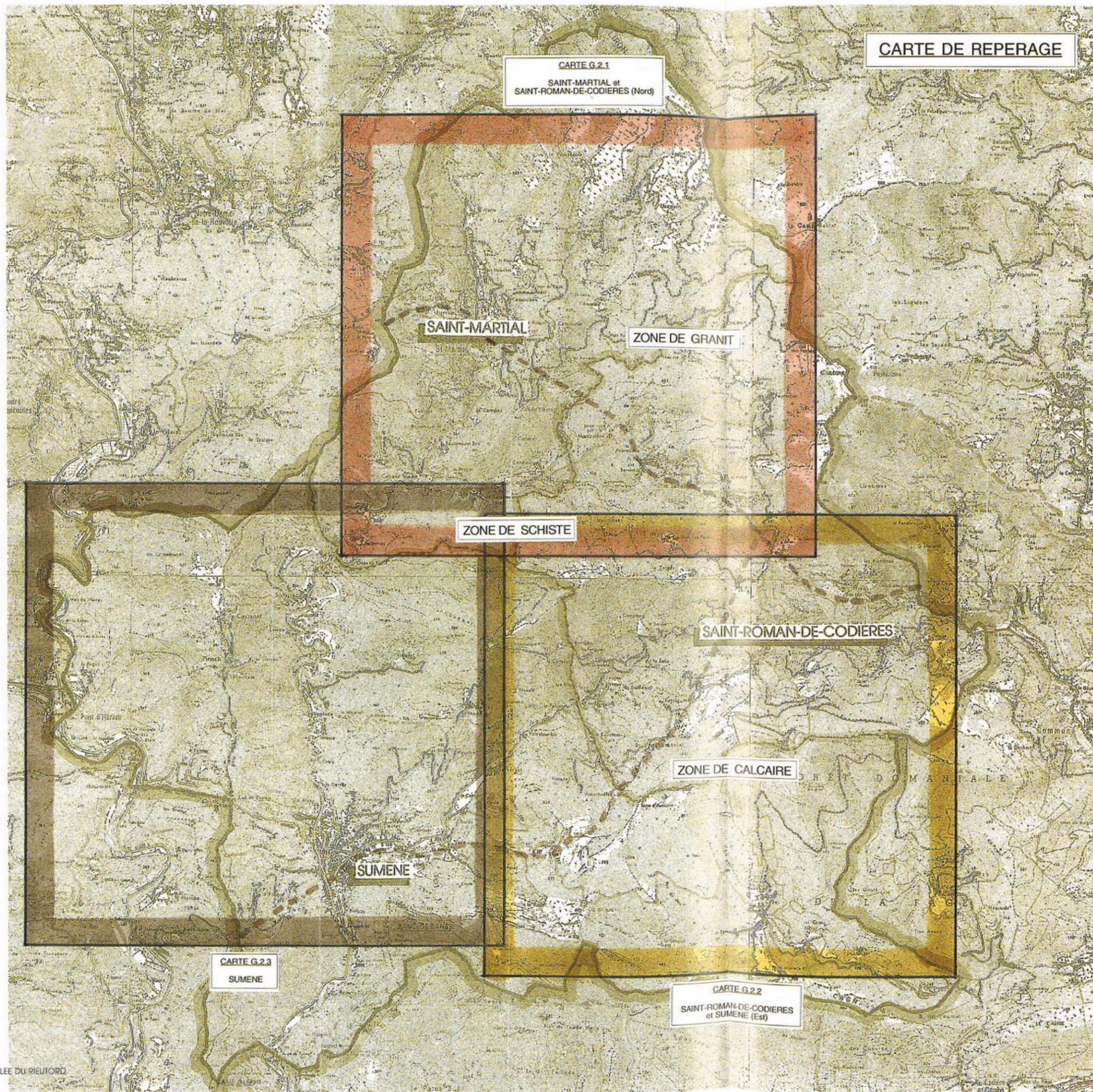
G1 CARTE GEOLOGIQUE



G

ANNEXES (suite)

G2 EXTRAITS DES CARTES I.G.N. N°2641 ET et 2741 ET

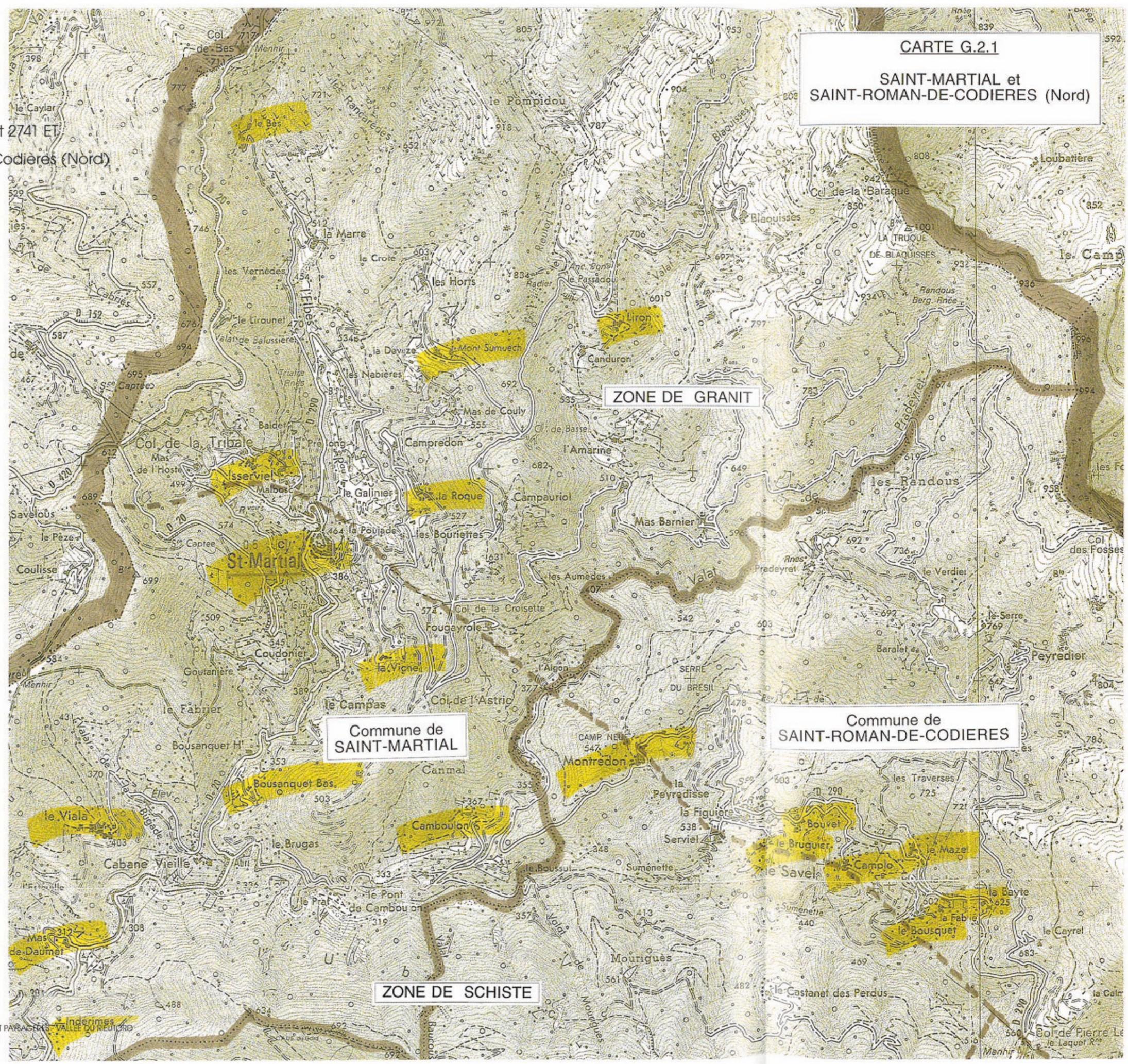


G

ANNEXES (suite)

G2 EXTRAITS DES CARTES I.G.N. N°2641 ET 2741 ET
G.2.1. Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières (Nord)

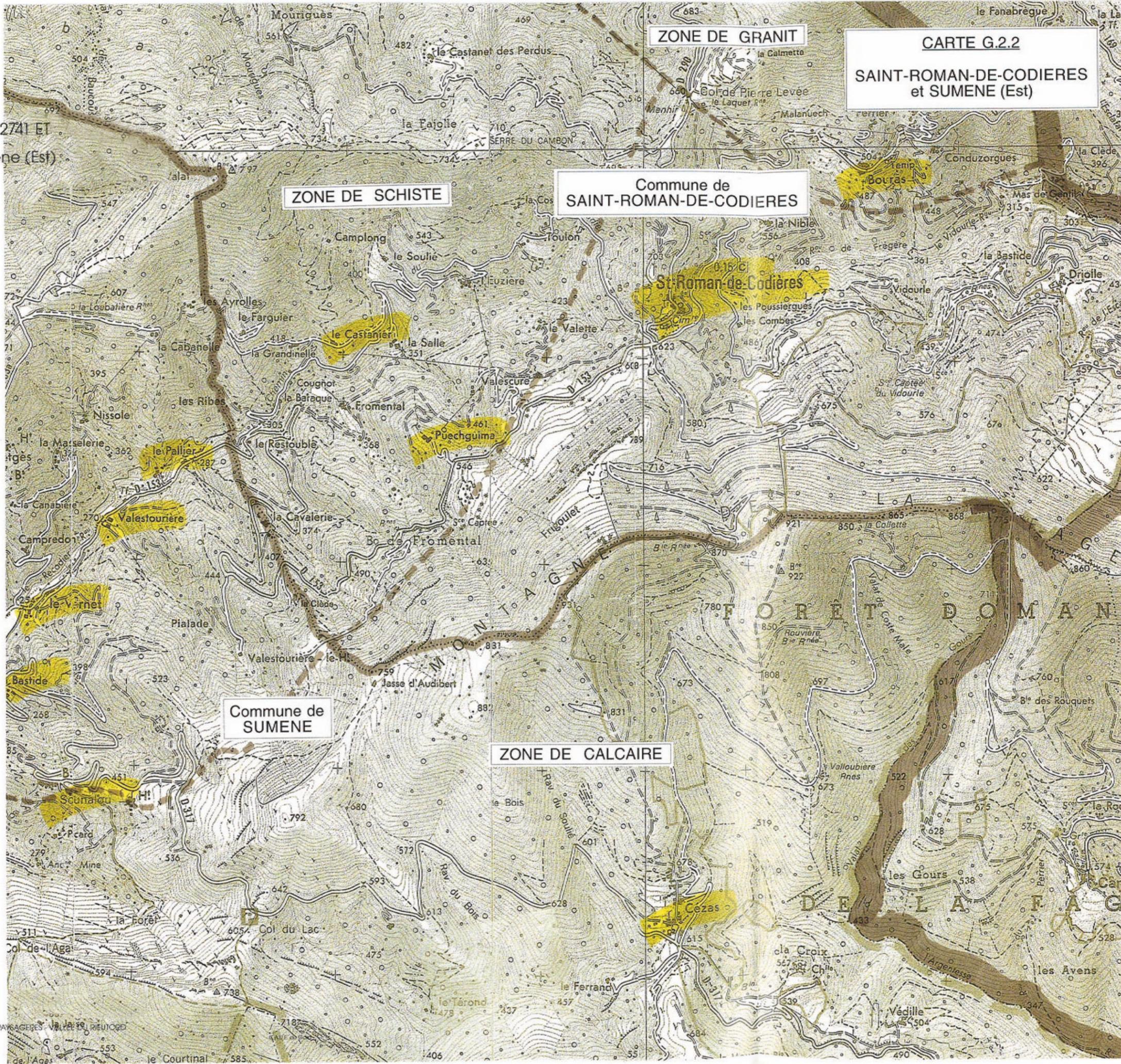
CARTE G.2.1
SAINT-MARTIAL et
SAINT-ROMAN-DE-CODIERES (Nord)



G

ANNEXES (suite)

G2 EXTRAITS DES CARTES I.G.N. N°2641 ET et 2741 ET
G.2.2. Saint-Roman-de-Codières et Sumène (Est)



G

ANNEXES (suite)

G2 EXTRAITS DES CARTES I.G.N. N°2641 ET et 2741 ET

G.2.3. Sumène

CARTE G.2.3
SUMENE

Commune de
SAINT-MARTIAL

Commune de
SUMENE

ZONE DE SCHISTE

ZONE DE CALCAIRE

